



---

# SPC - Statistique policière vaudoise de la criminalité

Rapport annuel 2011

---

*Ce document est publié par la Police Cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance d'un corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des Gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.*



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
1.1	<b>Bilan 2011 .....</b>	<b>7</b>
1.2	<b>Comparaison 2010 - 2011 .....</b>	<b>8</b>
1.3	<b>En moyenne, il y a : .....</b>	<b>8</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>9</b>
2.1	<b>Infractions selon la loi.....</b>	<b>9</b>
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi .....	10
2.2	<b>Infractions du Code pénal (CP).....</b>	<b>10</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel-les des années précédentes).....	12
2.3	<b>Infractions selon la répartition géographique .....</b>	<b>13</b>
2.3.1	Code pénal (CP).....	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune .....	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune .....	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune .....	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	24
2.4	<b>Prévenus selon la loi.....</b>	<b>25</b>
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	25
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	26
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	26
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour) .....	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour .....	28
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	28
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	30
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	31
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	32
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	32
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	32

2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	33
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP) .....	33
<b>3</b>	<b>Partie détaillée.....</b>	<b>34</b>
<b>3.1</b>	<b>Infractions de violence.....</b>	<b>34</b>
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	34
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	35
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	36
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	36
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	36
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	37
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives .....	37
3.1.4.2	Lésions corporelles graves .....	37
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	38
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	39
<b>3.2</b>	<b>Violences domestiques.....</b>	<b>40</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	40
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	41
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	42
<b>3.3</b>	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle.....</b>	<b>43</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	43
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	44
<b>3.4</b>	<b>Infractions contre le patrimoine.....</b>	<b>45</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	45
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	46
<b>3.5</b>	<b>Brigandage.....</b>	<b>47</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument .....	47
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	47
<b>3.6</b>	<b>Vol.....</b>	<b>48</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	48
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions .....	49
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit .....	49
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	49
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	50
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule.....</b>	<b>51</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	51
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	51
<b>3.8</b>	<b>Dommmages à la propriété.....</b>	<b>52</b>
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte.....	52
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions.....	52
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire .....	53
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet .....	54
<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup).....</b>	<b>55</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	55

3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	56
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction .....	57
3.9.3.1	Consommation par substances .....	57
3.9.3.2	Trafic par substances .....	57
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus .....	58
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus .....	58
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus .....	58
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile .....	59
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution .....	59
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants .....	60
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers (LEtr).....</b>	<b>61</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction .....	61
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions .....	62
<b>4</b>	<b>Évolution.....</b>	<b>63</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableaux .....</b>	<b>63</b>
4.1.1	Infractions selon la loi .....	63
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions .....	64
4.1.3	Code pénal: Infractions selon les districts .....	65
4.1.4	Code pénal: Infractions selon les communes.....	66
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	67
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts.....	67
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes .....	68
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	69
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts.....	69
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes .....	70
4.1.11	Infractions de violence .....	71
4.1.12	Infractions de violence domestiques .....	72
4.1.13	Infractions contre le patrimoine .....	73
<b>4.2</b>	<b>Graphiques.....</b>	<b>74</b>
4.2.1	Infractions selon la loi .....	74
4.2.2	Code pénal: sélection de titres .....	75
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	75
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	76
4.2.5	Infractions contre le patrimoine .....	76
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	77
<b>5</b>	<b>Glossaire méthodologique.....</b>	<b>78</b>
<b>5.1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>78</b>
<b>5.2</b>	<b>Définitions .....</b>	<b>78</b>
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	78
5.2.2	L'infraction.....	78
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue .....	78
5.2.4	La personne lésée .....	78
5.2.5	La population résidante permanente .....	79
5.2.6	Etat des communes .....	79

<b>5.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données .....</b>	<b>79</b>
5.3.1	Statistique de sortie .....	79
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	79
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	79
<b>5.4</b>	<b>Chiffres clés .....</b>	<b>79</b>
5.4.1	Chiffres absolus .....	79
5.4.2	Chiffres relatifs.....	80
5.4.3	Graphiques .....	80
<b>6</b>	<b>Index des tableaux .....</b>	<b>81</b>
<b>7</b>	<b>Index des figures.....</b>	<b>82</b>

# 1 Introduction

Dès l'année 2009, la statistique de la criminalité est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité (SPC) fédérale. Ce changement implique l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul. Auparavant, on comptait les cas effectifs (affaires) ; désormais, avec la SPC, ce sont les infractions qui sont comptabilisées. Ce changement a pour conséquence une césure entre les chiffres de 2008 et ceux de 2009. En 2011, une comparaison est possible avec les chiffres de 2009 et 2010.

La statistique annuelle est basée sur le nombre de cas saisis dans le système d'information durant l'année. Cette solution implique que des cas commis en 2010 sont comptabilisés en 2011, respectivement que des cas commis en 2011 seront comptabilisés en 2012. Cette méthodologie, imposée par l'OFS, implique une importante sensibilité de la statistique à la capacité de la police à saisir les données.

## 1.1 Bilan 2011

En 2011, 85'137 infractions au droit fédéral ont été relevées dans le canton de Vaud, dont 70'392 infractions au Code pénal, 11'126 infractions à la Loi sur les stupéfiants et 3'586 infractions à la Loi sur les étrangers. En comparaison avec 2010, le nombre des infractions enregistrées en 2011 présente une augmentation importante (+ 19% pour le CP ; + 16% pour la LStup ; + 26% pour la LEtr).

Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle sont en légère augmentation. Le nombre d'homicides consommés (4 en 2011) reste stable par rapport à l'année précédente. La violence grave a augmenté de 58%. La violence exercée d'intensité moyenne a augmenté de 11%. D'une manière générale, les infractions de violence ont augmenté de 13%.

Concernant les infractions liées aux violences domestiques, une augmentation de 43% des infractions est à relever. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des infractions de voies de fait (+ 43%), de lésions corporelles simples (+ 66%) et de menaces (+ 51%).

La statistique 2011 indique une importante augmentation des infractions contre l'intégrité sexuelle (+ 20%). Parmi les différentes infractions, une forte augmentation des cas d'AOS<sup>1</sup> avec enfants (+ 85%) et de viol (+ 50%) peut être relevée.

Les infractions contre le patrimoine sont marquées par une augmentation importante (+ 20%). Parmi ces infractions, les éléments les plus marquants sont l'évolution des brigandages (+ 34%), des escroqueries (+ 47%), des vols à la tire (+ 66%) et des vols à l'arrachée (+ 103%). En 2011, l'augmentation des infractions contre le patrimoine explique une grande partie de l'augmentation des infractions enregistrées au Code pénal.

Au niveau des stupéfiants, concernant la "possession/saisie", une importante augmentation des contraventions (+ 38%) et des délits (+ 36%) peut être relevée, tandis que simultanément a lieu une baisse des dénonciations pour cas graves (crime) de 12%. Concernant la "culture/production", tandis que les contraventions ont augmenté de 55%, les délits ont diminué de 27% et les crimes de 45%.

---

<sup>1</sup> Actes d'ordre sexuel

## 1.2 Comparaison 2010 - 2011

Type de loi	Affaires 2010	Affaires 2011	Infractions 2010	Infractions 2011	Infraction Evolution
Code pénal	38'494	45'689	59'396	70'392	+ 18.5%
Loi sur les stupéfiants	5'420	6'360	9'560	11'126	+ 16.4%
Loi sur les étrangers	1'532	1'915	2'841	3'586	+ 26.2%
<b>Total (Toutes Lois fédérales)</b>	<b>45'436</b>	<b>53'761</b>	<b>71'820</b>	<b>85'137</b>	<b>+ 18.5%</b>

## 1.3 En moyenne, il y a :

Un homicide, meurtre, assassinat	tous les 3 mois (sans les tentatives)
Une lésion corporelle grave	tous les 12,5 jours*
Une lésion corporelle simple	toutes les 10 heures*
Une voie de fait	toutes les 4,5 heures*
Un brigandage	toutes les 15 heures*
Un cambriolage**	toutes les 51 minutes
Une infraction (CP, LStup, LEtr)	toutes les 6 minutes*

\* y compris les tentatives

\*\* vol par effraction ou vol par introduction clandestine

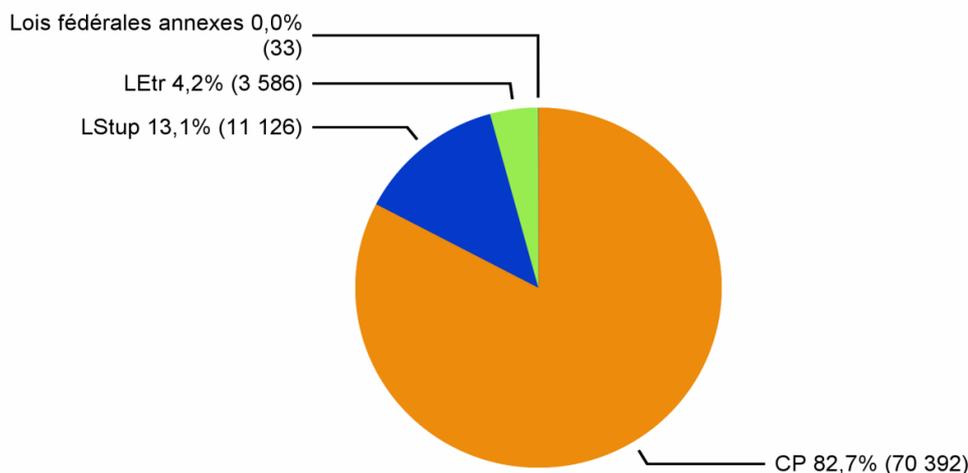


## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

##### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 1:** Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

## 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	59 396	70 392	20%	19%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 560	11 126	90%	16%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	2 841	3 586	100%	26%
Autres lois fédérales annexes	23	33	94%	43%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

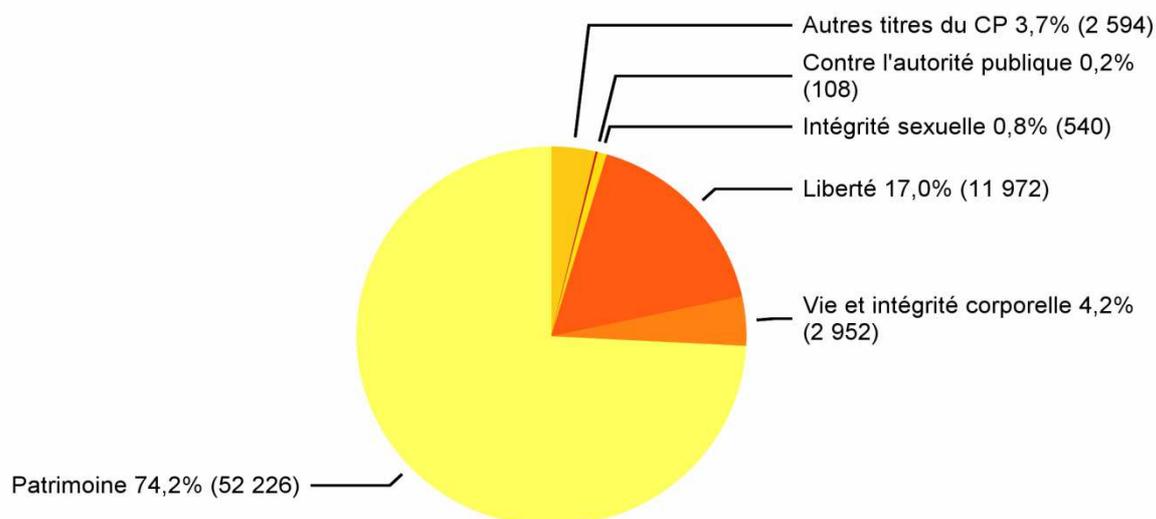
**Tableau 1:** Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Les élucidations sont publiées dès l'année 2011. Auparavant, les directives de saisie dans le canton de Vaud ne correspondaient pas aux standards de l'Office fédéral de la statistique.

## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

## 2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>59 396</b>	<b>70 392</b>	<b>20,2%</b>	<b>19%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>2 806</b>	<b>2 952</b>	<b>73,9%</b>	<b>5%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	4	100,0%	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	20	24	100,0%	20%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	16	29	75,9%	81%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	872	874	66,5%	0%
<b>Total patrimoine</b>	<b>43 369</b>	<b>52 226</b>	<b>14,8%</b>	<b>20%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)*	23 465	29 141	17,4%	24%
dont vol par effraction	7 359	8 395	8,4%	14%
dont vol à l'arrachée	183	371	6,5%	103%
Vol de véhicule	2 847	3 312	3,5%	16%
Brigandage (Art. 140)	440	589	27,5%	34%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 745	6 212	11,4%	8%
Escroquerie (Art. 146)	281	413	45,0%	47%
Extorsion et chantage (Art. 156)	70	85	67,1%	21%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	2	12	66,7%	n.s.
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>1 487</b>	<b>1 614</b>	<b>75,2%</b>	<b>9%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	111	179	52,0%	61%
<b>Total liberté</b>	<b>10 488</b>	<b>11 972</b>	<b>18,3%</b>	<b>14%</b>
Menaces (Art. 180)	1 227	1 398	78,6%	14%
Contrainte (Art. 181)	15	11	72,7%	-27%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	2	50,0%	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	19	68,4%	-5%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	126	182	64,3%	44%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>451</b>	<b>540</b>	<b>66,3%</b>	<b>20%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	95	176	67,0%	85%
Viol (Art. 190)	30	45	66,7%	50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	45	49	38,8%	9%
Pornographie (Art. 197)	55	67	83,6%	22%
<b>Total danger collectif</b>	<b>330</b>	<b>316</b>	<b>42,1%</b>	<b>-4%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	208	204	19,6%	-2%
<b>Total autorité publique</b>	<b>83</b>	<b>108</b>	<b>91,7%</b>	<b>30%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	71	97	95,9%	37%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>76,4%</b>	<b>-2%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	27	24	83,3%	-11%
Autres infractions du Code pénal	326	609	49,9%	87%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 2:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

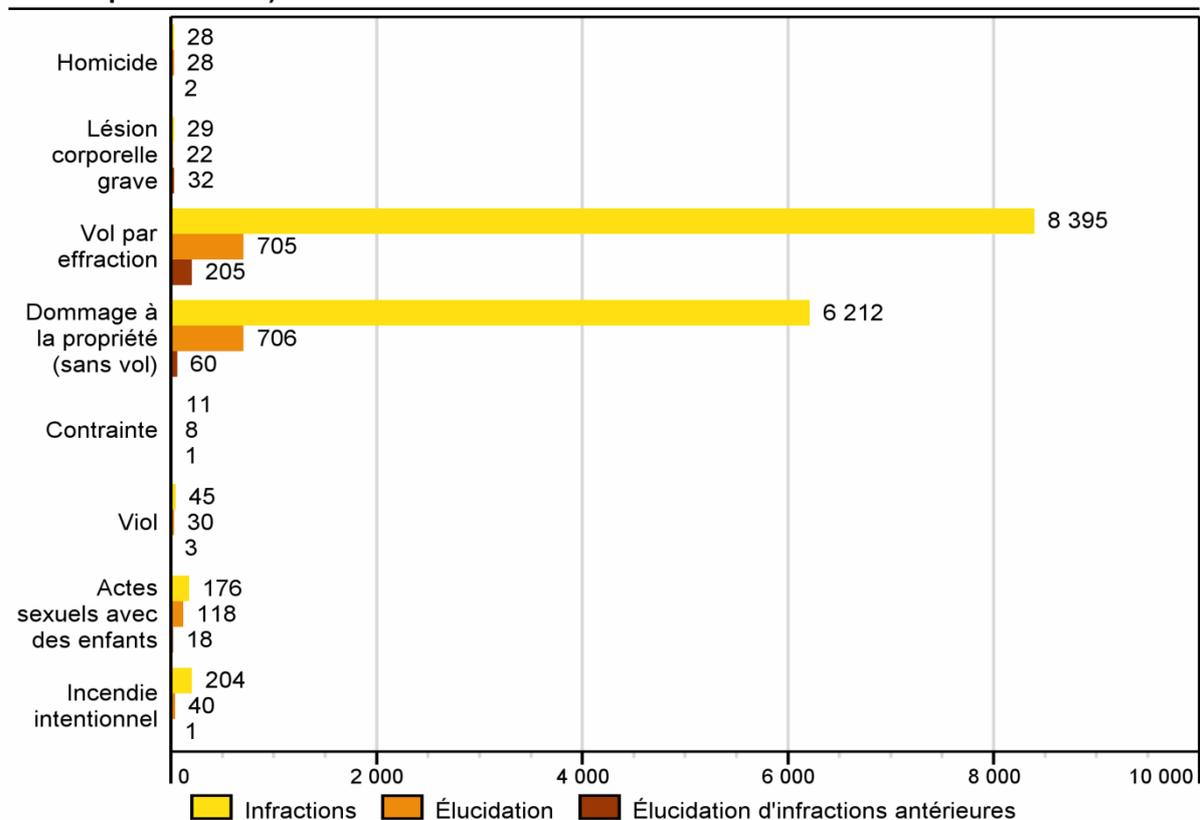
Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

\* Vol (sans vol de véhicule) (Art 139), y compris article 172<sup>ter</sup>

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

**Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)**



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations d'infractions antérieures, nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

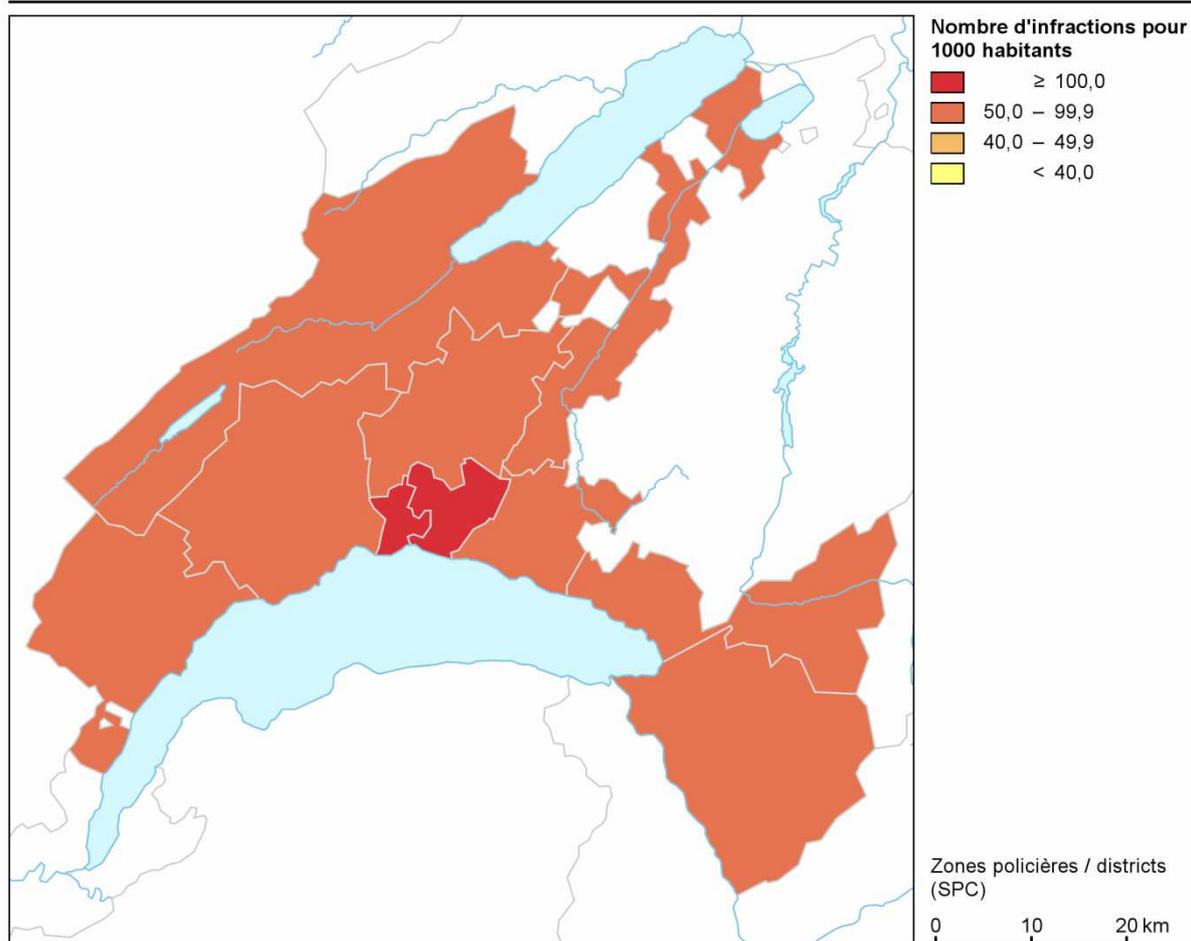
## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte du fait que "les grandes villes attirent un grand nombre de personnes qui n'y vivent pas mais y travaillent, y font leur achats, y poursuivent différentes activités. Le nombre de personnes physiquement présentes en ville dépassera de loin le nombre d'habitants officiels"<sup>2</sup>.

#### 2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

**Figure 4:** Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

<sup>2</sup> Killias, M. (2001). *Précis de criminologie*. Berne: Stämpfli (2<sup>e</sup> Ed.), p. 123

## 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

## Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

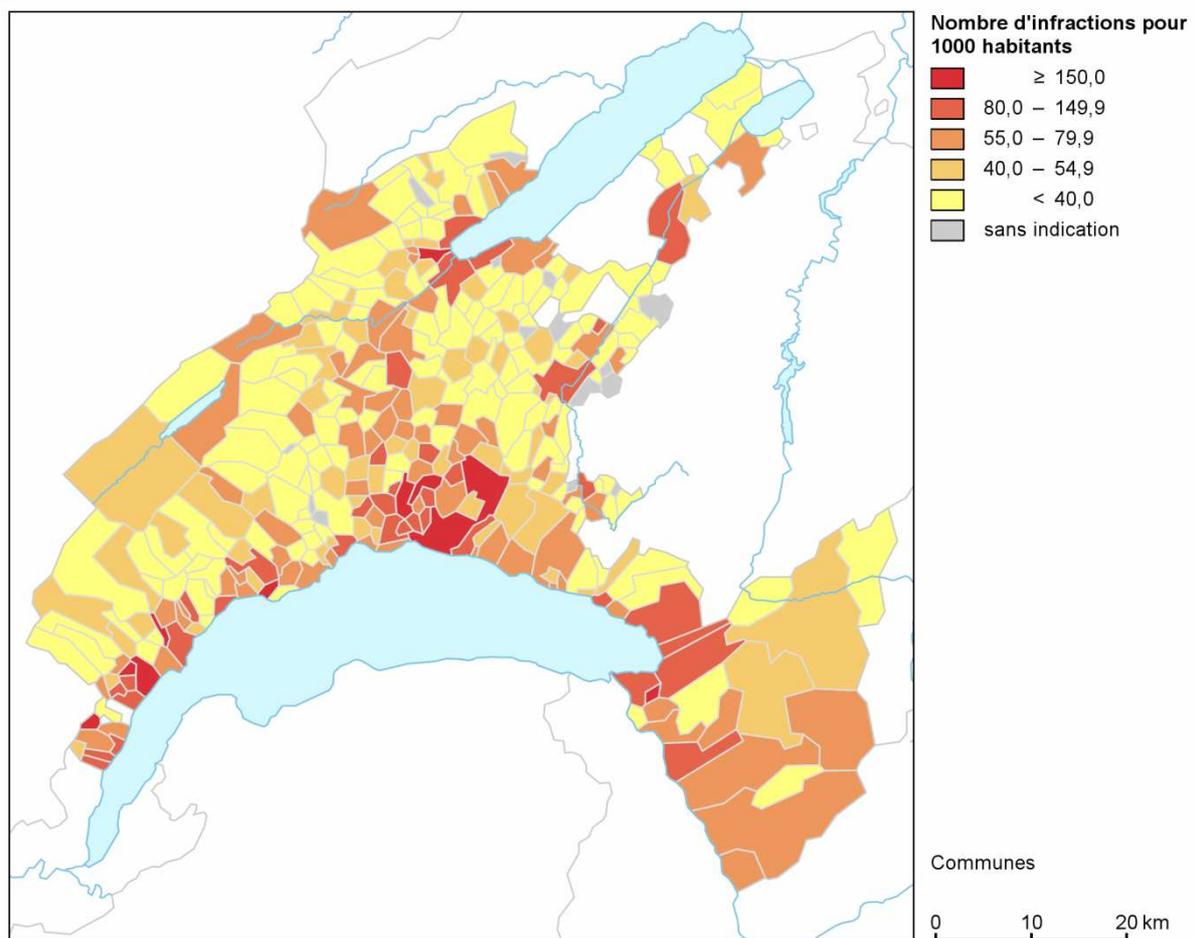
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Aigle	3 031	38 919	77,9	3 192	40 143	79,5	5%
Broye-Vully	2 275	35 305	64,4	2 523	36 246	71,2	11%
Gros-de-Vaud	1 283	37 115	34,6	1 962	37 809	52,2	53%
Jura-Nord vaudois	6 060	79 834	75,9	6 332	81 795	77,9	4%
Lausanne	19 739	148 047	133,3	25 736	150 362	171,2	30%
Lavaux-Oron	2 916	55 617	52,4	3 702	55 915	66,4	27%
Morges	4 330	72 361	59,8	4 904	73 747	66,8	13%
Nyon	6 711	88 640	75,7	7 757	89 601	86,6	16%
Ouest lausannois	6 300	66 645	94,5	6 990	68 232	102,4	11%
Riviera-Pays-d'Enhaut	6 747	79 043	85,4	7 214	79 431	90,8	7%
Inconnu VD	4	s.i.	s.i.	80	s.i.	s.i.	-
<b>Canton de Vaud</b>	<b>59 396</b>	<b>701 526</b>	<b>84,7</b>	<b>70 392</b>	<b>713 281</b>	<b>98,7</b>	<b>19%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 3:** Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

## 2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

## Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	18 477	125 885	146,8	24 228	127 821	189,5	31%
Yverdon-les-Bains	3 461	26 776	129,3	3 403	27 678	122,9	-2%
Montreux	2 315	24 771	93,5	2 746	24 579	111,7	19%
Renens (VD)	1 936	19 169	101,0	2 125	19 609	108,4	10%
Nyon	2 420	18 469	131,0	2 838	18 728	151,5	17%
Vevey	2 517	18 001	139,8	2 630	18 394	143,0	4%
Pully	1 240	17 108	72,5	1 465	17 121	85,6	18%
Morges	1 582	14 447	109,5	1 700	14 744	115,3	7%
Gland	846	11 417	74,1	974	11 633	83,7	15%
Prilly	1 239	11 224	110,4	1 319	11 430	115,4	6%
Ecublens (VD)	945	10 929	86,5	897	11 102	80,8	-5%
La Tour-de-Peilz	835	10 772	77,5	768	10 786	71,2	-8%
Lutry	548	9 287	59,0	717	9 305	77,1	31%
Aigle	869	8 757	99,2	849	9 255	91,7	-2%
Payerne	892	8 370	106,6	1 033	8 728	118,4	16%
Epalinges	372	8 351	44,5	379	8 486	44,7	2%
Bussigny-près-Lausanne	527	8 045	65,5	665	8 065	82,5	26%
Crissier	956	6 950	137,6	1 097	7 182	152,7	15%
Ollon	483	6 953	69,5	427	7 006	60,9	-12%
Chavannes-près-Renens	455	6 615	68,8	600	6 920	86,7	32%
Bex	371	6 276	59,1	379	6 500	58,3	2%
Orbe	341	5 965	57,2	407	6 242	65,2	19%
Blonay	238	5 713	41,7	229	5 805	39,4	-4%
Rolle	460	5 624	81,8	492	5 762	85,4	7%
Le Mont-sur-Lausanne	376	5 459	68,9	419	5 557	75,4	11%
Echallens	260	5 150	50,5	296	5 189	57,0	14%
Saint-Prex	293	5 058	57,9	354	5 139	68,9	21%
Bourg-en-Lavaux	172	4 981	34,5	275	4 952	55,5	60%
Préverenges	208	4 842	43,0	323	4 945	65,3	55%
Villeneuve (VD)	512	4 722	108,4	721	4 929	146,3	41%
Saint-Légier-La Chiésaz	206	4 904	42,0	190	4 925	38,6	-8%
Moudon	435	4 783	90,9	569	4 828	117,9	31%
Sainte-Croix	209	4 467	46,8	268	4 509	59,4	28%
Le Chenit	233	4 251	54,8	193	4 325	44,6	-17%
Cheseaux-sur-Lausanne	203	3 746	54,2	298	3 886	76,7	47%
Prangins	238	3 909	60,9	218	3 880	56,2	-8%
Leysin	206	3 764	54,7	233	3 839	60,7	13%
Chavornay	189	3 493	54,1	228	3 598	63,4	21%
Cossonay	189	3 317	57,0	194	3 368	57,6	3%
Belmont-sur-Lausanne	107	3 297	32,5	135	3 367	40,1	26%
Autres communes	11 035	235 509	s.i.	13 111	239 164	s.i.	19%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

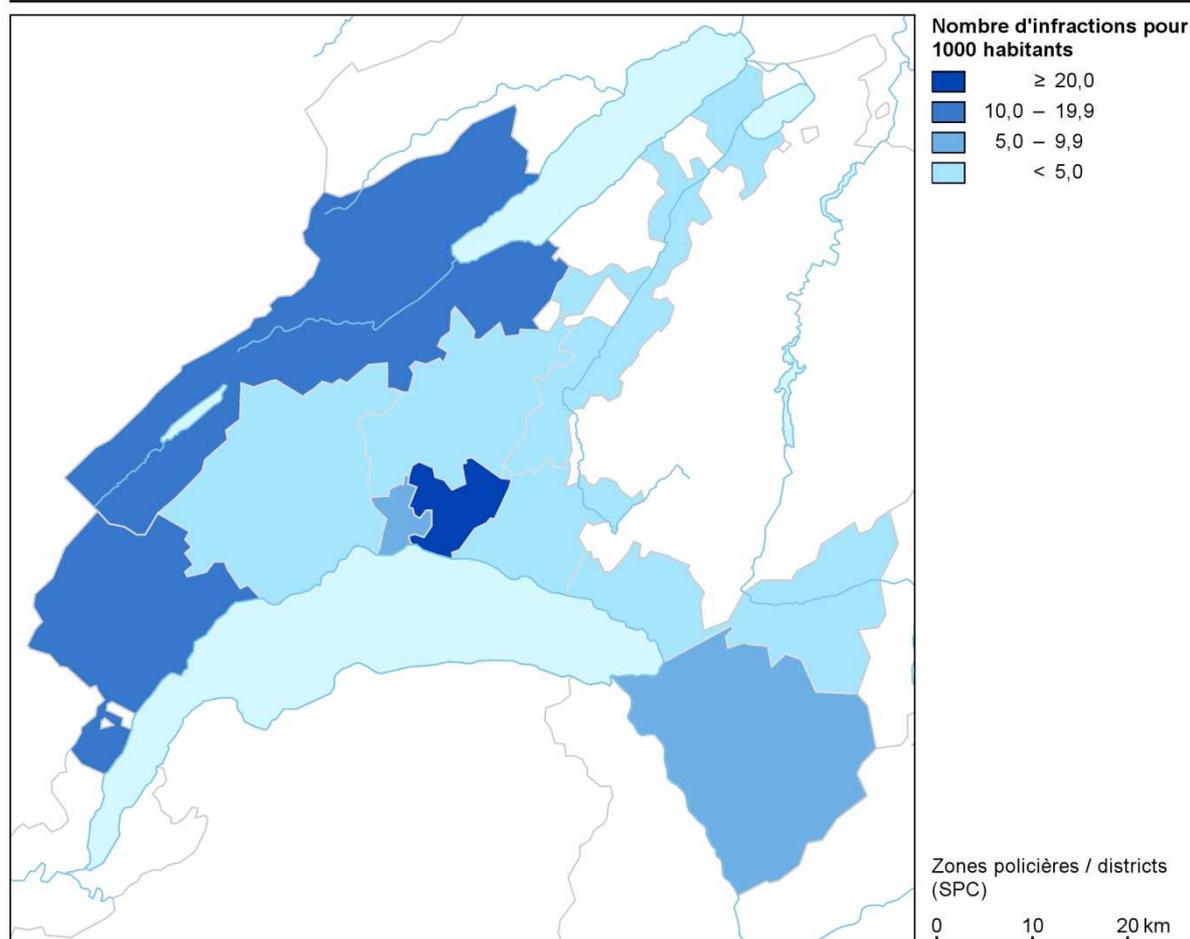
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

### 2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

## 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

## Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

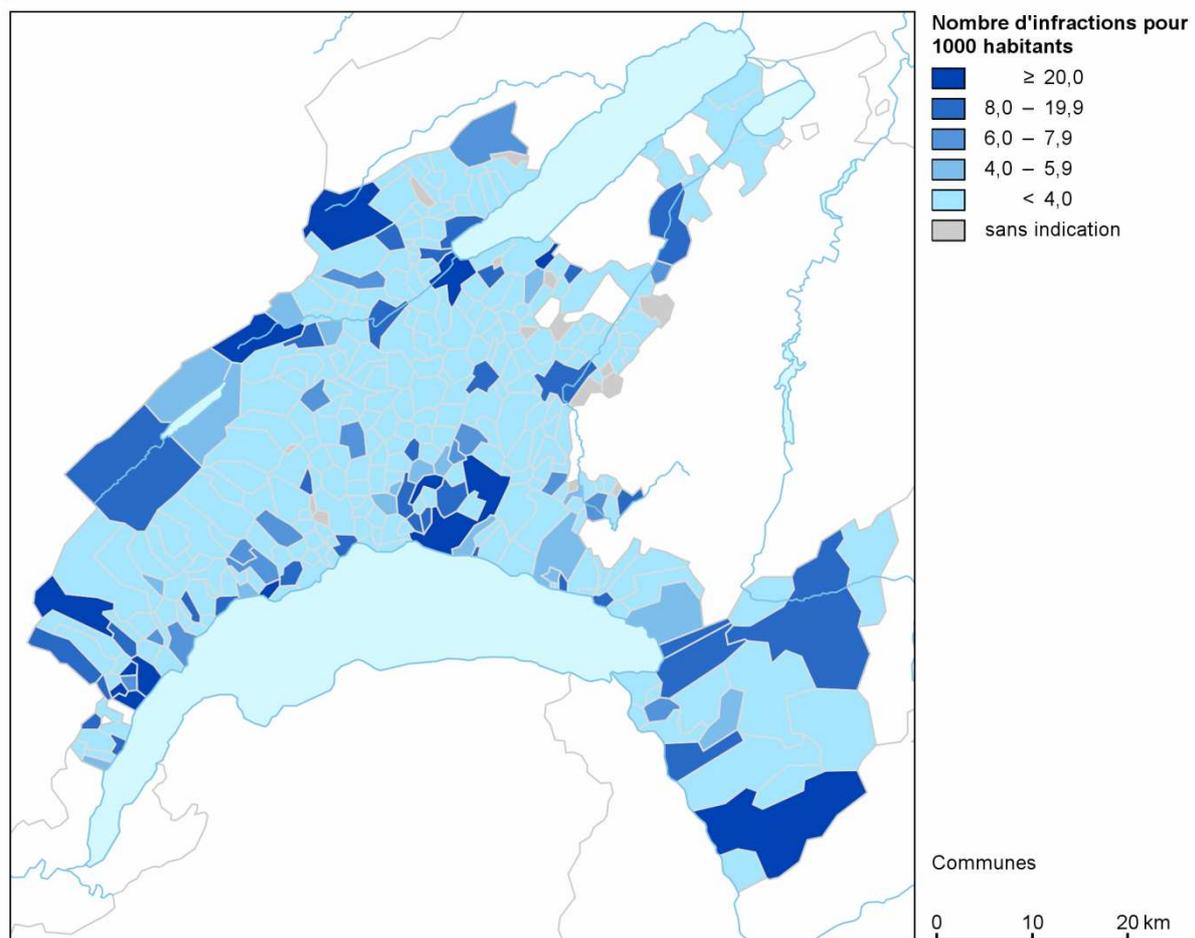
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	5 745	148 047	38,8	6 717	150 362	44,7	17%
Nyon	1 122	88 640	12,7	1 394	89 601	15,6	24%
Jura-Nord vaudois	954	79 834	11,9	1 063	81 795	13,1	11%
Ouest lausannois	522	66 645	7,8	511	68 232	7,5	-2%
Morges	294	72 361	4,1	343	73 747	4,7	17%
Riviera-Pays-d'Enhaut	353	79 043	4,5	342	79 431	4,3	-3%
Aigle	220	38 919	5,7	330	40 143	8,2	50%
Lavaux-Oron	135	55 617	2,4	201	55 915	3,6	49%
Broye-Vully	139	35 305	3,9	148	36 246	4,2	6%
Gros-de-Vaud	74	37 115	2,0	73	37 809	1,9	-1%
Inconnu VD	2	s.i.	s.i.	4	s.i.	s.i.	n.s.
<b>Canton de Vaud</b>	<b>9 560</b>	<b>701 526</b>	<b>13,6</b>	<b>11 126</b>	<b>713 281</b>	<b>15,6</b>	<b>16%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 5:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

**Figure 7:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

## 2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

## Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	5 528	125 885	43,9	6 578	127 821	51,5	19%
Yverdon-les-Bains	545	26 776	20,4	569	27 678	20,6	4%
Montreux	123	24 771	5,0	104	24 579	4,2	-15%
Renens (VD)	230	19 169	12,0	207	19 609	10,6	-10%
Nyon	758	18 469	41,0	967	18 728	51,6	28%
Vevey	184	18 001	10,2	163	18 394	8,9	-11%
Pully	65	17 108	3,8	102	17 121	6,0	57%
Morges	140	14 447	9,7	206	14 744	14,0	47%
Gland	72	11 417	6,3	85	11 633	7,3	18%
Prilly	68	11 224	6,1	94	11 430	8,2	38%
Ecublens (VD)	41	10 929	3,8	32	11 102	2,9	-22%
La Tour-de-Peilz	11	10 772	1,0	18	10 786	1,7	64%
Lutry	20	9 287	2,2	8	9 305	0,9	n.s.
Aigle	77	8 757	8,8	89	9 255	9,6	16%
Payerne	72	8 370	8,6	71	8 728	8,1	-1%
Epalinges	37	8 351	4,4	18	8 486	2,1	-51%
Bussigny-près-Lausanne	49	8 045	6,1	41	8 065	5,1	-16%
Crissier	74	6 950	10,6	98	7 182	13,6	32%
Ollon	21	6 953	3,0	16	7 006	2,3	-24%
Chavannes-près-Renens	42	6 615	6,3	26	6 920	3,8	-38%
Bex	47	6 276	7,5	149	6 500	22,9	217%
Orbe	31	5 965	5,2	51	6 242	8,2	65%
Blonay	0	5 713	0,0	2	5 805	0,3	s.i.
Rolle	24	5 624	4,3	52	5 762	9,0	117%
Le Mont-sur-Lausanne	148	5 459	27,1	90	5 557	16,2	-39%
Echallens	20	5 150	3,9	16	5 189	3,1	-20%
Saint-Prex	7	5 058	1,4	7	5 139	1,4	n.s.
Bourg-en-Lavaux	1	4 981	0,2	8	4 952	1,6	n.s.
Préverenges	14	4 842	2,9	10	4 945	2,0	-29%
Villeneuve (VD)	29	4 722	6,1	42	4 929	8,5	45%
Saint-Légier-La Chiésaz	1	4 904	0,2	1	4 925	0,2	n.s.
Moudon	31	4 783	6,5	46	4 828	9,5	48%
Sainte-Croix	55	4 467	12,3	99	4 509	22,0	80%
Le Chenit	15	4 251	3,5	53	4 325	12,3	253%
Cheseaux-sur-Lausanne	5	3 746	1,3	21	3 886	5,4	n.s.
Prangins	2	3 909	0,5	14	3 880	3,6	n.s.
Leysin	18	3 764	4,8	16	3 839	4,2	-11%
Chavornay	20	3 493	5,7	14	3 598	3,9	-30%
Cossonay	28	3 317	8,4	23	3 368	6,8	-18%
Belmont-sur-Lausanne	1	3 297	0,3	4	3 367	1,2	n.s.
Autres communes	906	235 509	s.i.	916	239 164	s.i.	1%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

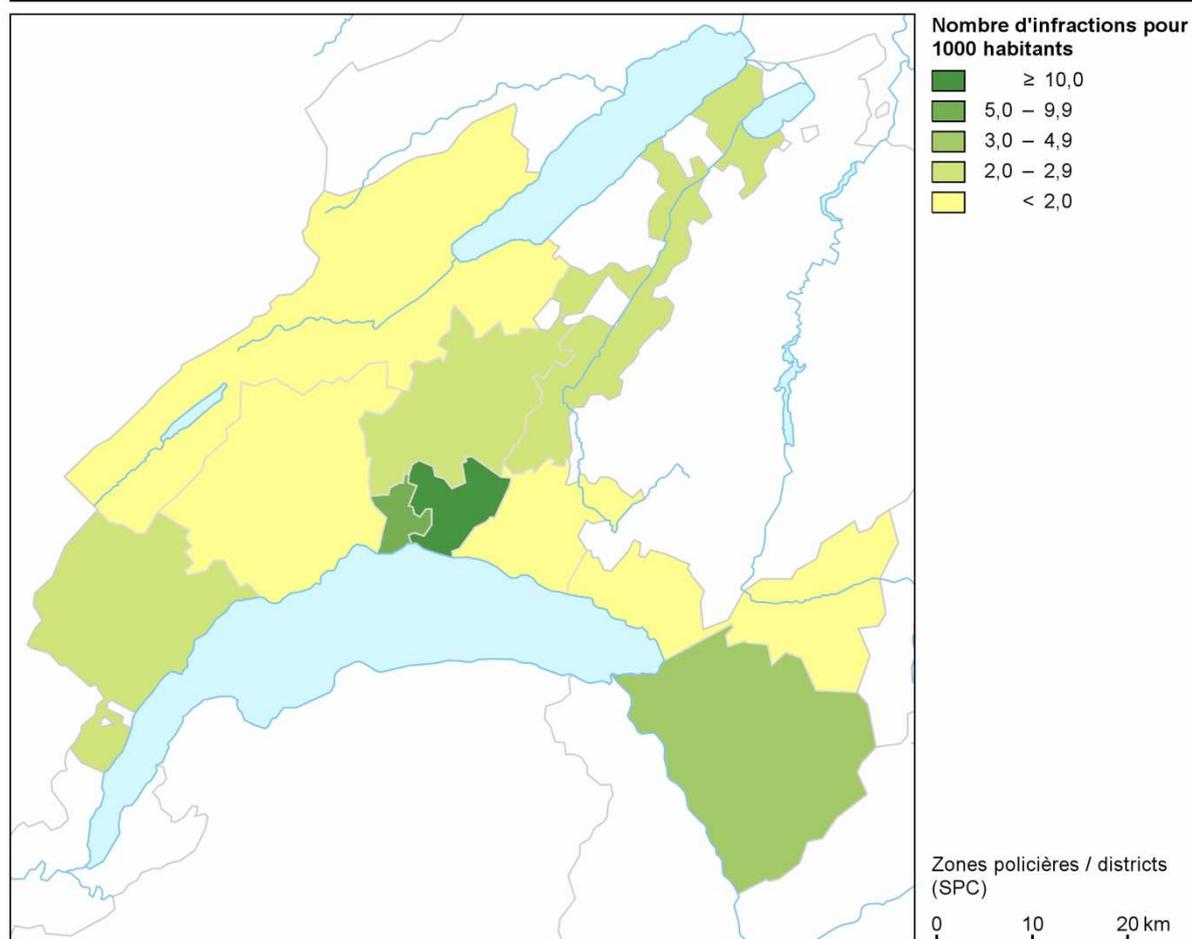
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

#### 2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

**Figure 8:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

## 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

## Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

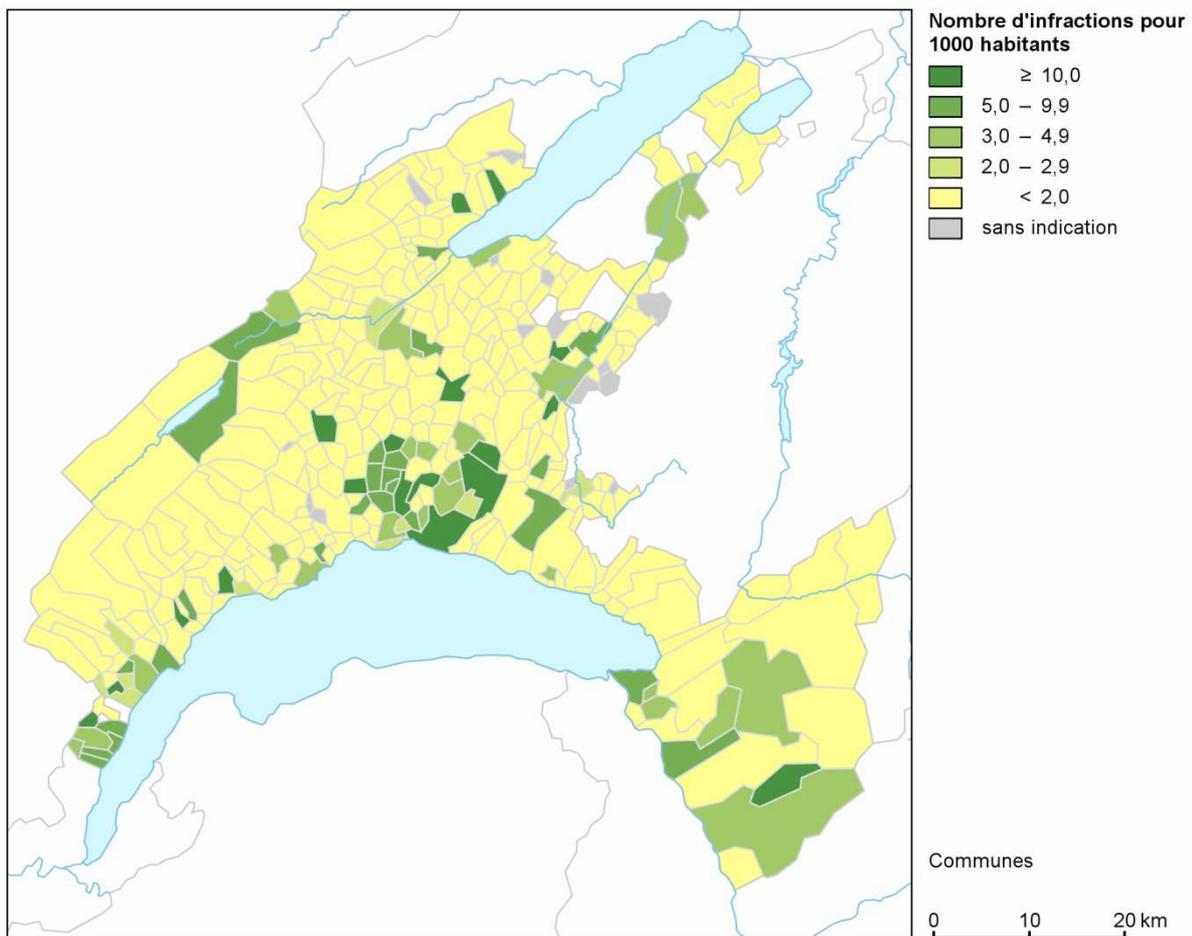
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1 574	148 047	10,6	2 219	150 362	14,8	41%
Ouest lausannois	418	66 645	6,3	442	68 232	6,5	6%
Nyon	225	88 640	2,5	264	89 601	2,9	17%
Aigle	93	38 919	2,4	135	40 143	3,4	45%
Jura-Nord vaudois	144	79 834	1,8	133	81 795	1,6	-8%
Gros-de-Vaud	60	37 115	1,6	100	37 809	2,7	67%
Broye-Vully	85	35 305	2,4	95	36 246	2,7	12%
Morges	87	72 361	1,2	72	73 747	1,0	-17%
Riviera-Pays-d'Enhaut	95	79 043	1,2	62	79 431	0,8	-35%
Lavaux-Oron	60	55 617	1,1	61	55 915	1,1	2%
Inconnu VD	0	s.i.	s.i.	3	s.i.	s.i.	s.i.
<b>Canton de Vaud</b>	<b>2 841</b>	<b>701 526</b>	<b>4,0</b>	<b>3 586</b>	<b>713 281</b>	<b>5,0</b>	<b>26%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 7:** Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

**Figure 9:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

## 2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

## Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1 546	125 885	12,3	2 176	127 821	17,0	41%
Yverdon-les-Bains	25	26 776	0,9	29	27 678	1,0	16%
Montreux	44	24 771	1,8	26	24 579	1,1	-41%
Renens (VD)	185	19 169	9,7	182	19 609	9,3	-2%
Nyon	71	18 469	3,8	60	18 728	3,2	-15%
Vevey	29	18 001	1,6	27	18 394	1,5	-7%
Pully	13	17 108	0,8	11	17 121	0,6	-15%
Morges	20	14 447	1,4	11	14 744	0,7	-45%
Gland	8	11 417	0,7	9	11 633	0,8	n.s.
Prilly	39	11 224	3,5	47	11 430	4,1	21%
Ecublens (VD)	59	10 929	5,4	34	11 102	3,1	-42%
La Tour-de-Peilz	6	10 772	0,6	5	10 786	0,5	n.s.
Lutry	3	9 287	0,3	3	9 305	0,3	n.s.
Aigle	33	8 757	3,8	51	9 255	5,5	55%
Payerne	46	8 370	5,5	34	8 728	3,9	-26%
Epalinges	0	8 351	0,0	20	8 486	2,4	s.i.
Bussigny-près-Lausanne	25	8 045	3,1	64	8 065	7,9	156%
Crissier	87	6 950	12,5	83	7 182	11,6	-5%
Ollon	0	6 953	0,0	11	7 006	1,6	n.s.
Chavannes-près-Renens	22	6 615	3,3	20	6 920	2,9	-9%
Bex	13	6 276	2,1	26	6 500	4,0	100%
Orbe	2	5 965	0,3	15	6 242	2,4	n.s.
Blonay	0	5 713	0,0	0	5 805	0,0	n.s.
Rolle	4	5 624	0,7	6	5 762	1,0	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	24	5 459	4,4	23	5 557	4,1	-4%
Echallens	7	5 150	1,4	4	5 189	0,8	n.s.
Saint-Prex	7	5 058	1,4	17	5 139	3,3	n.s.
Bourg-en-Lavaux	2	4 981	0,4	6	4 952	1,2	n.s.
Préverenges	2	4 842	0,4	1	4 945	0,2	n.s.
Villeneuve (VD)	23	4 722	4,9	4	4 929	0,8	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	0	4 904	0,0	3	4 925	0,6	n.s.
Moudon	10	4 783	2,1	24	4 828	5,0	140%
Sainte-Croix	12	4 467	2,7	4	4 509	0,9	n.s.
Le Chenit	10	4 251	2,4	5	4 325	1,2	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	4	3 746	1,1	0	3 886	0,0	n.s.
Prangins	4	3 909	1,0	21	3 880	5,4	n.s.
Leysin	1	3 764	0,3	13	3 839	3,4	n.s.
Chavornay	1	3 493	0,3	12	3 598	3,3	n.s.
Cossonay	4	3 317	1,2	2	3 368	0,6	n.s.
Belmont-sur-Lausanne	4	3 297	1,2	2	3 367	0,6	n.s.
Autres communes	446	235 509	s.i.	495	239 164	s.i.	11%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.4 Prévenus selon la loi

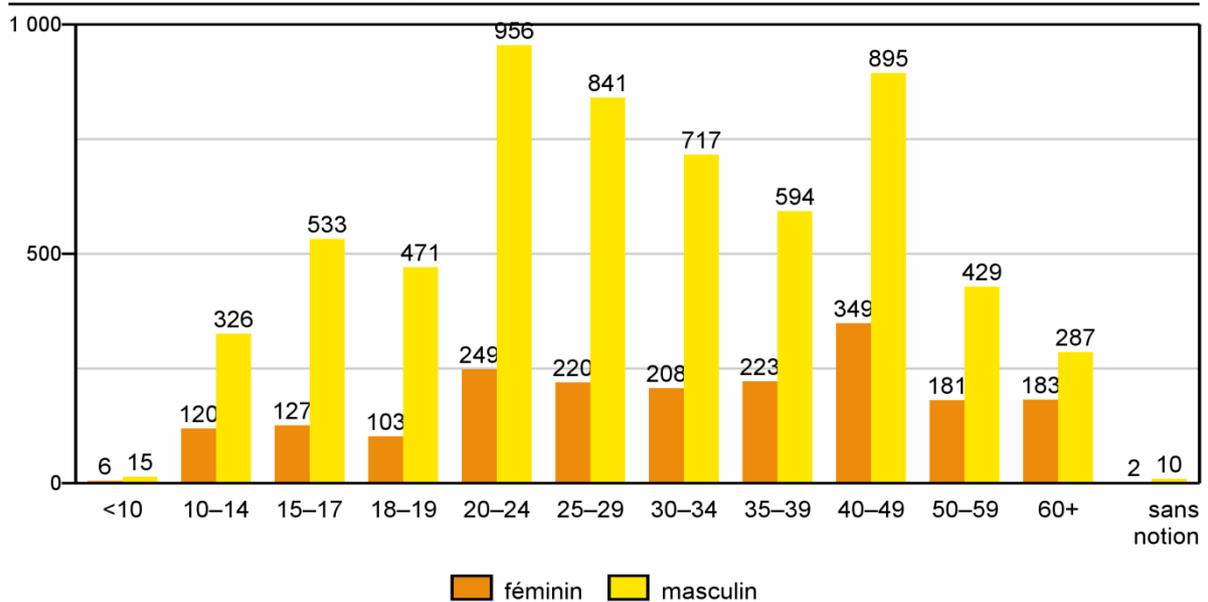
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

### 2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

#### 2.4.1.1 Code pénal (CP)

##### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

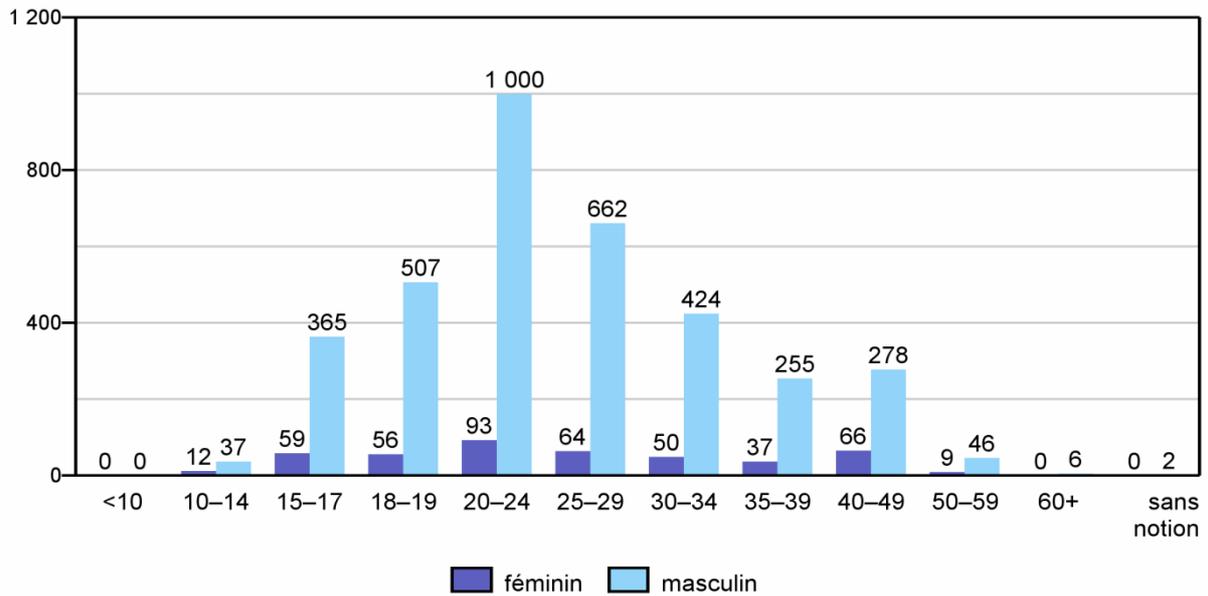
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

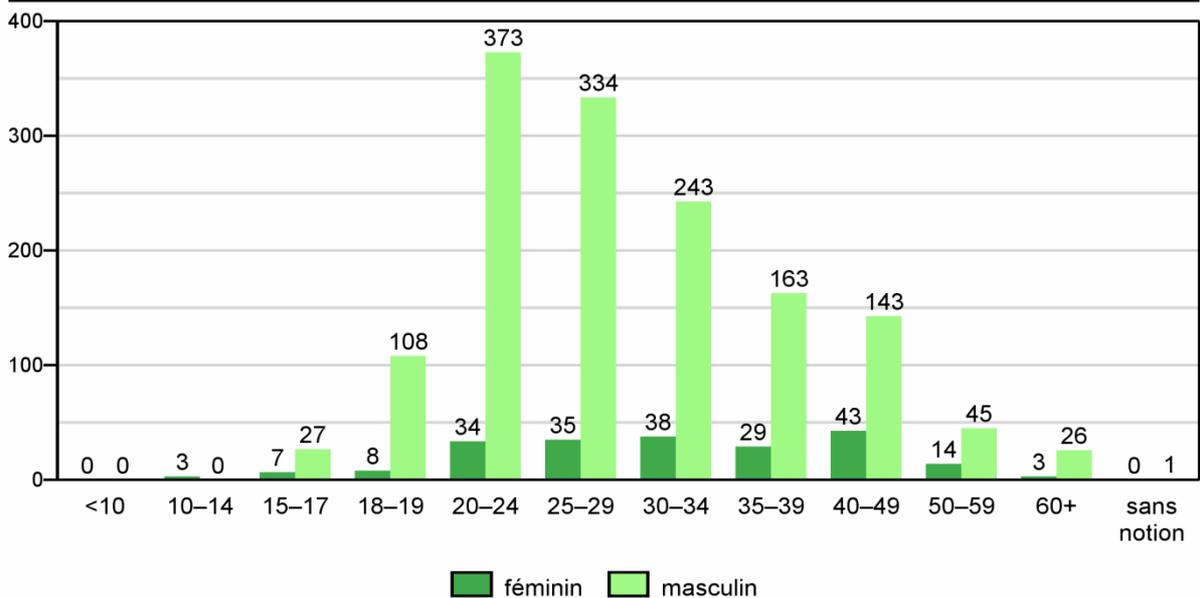
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

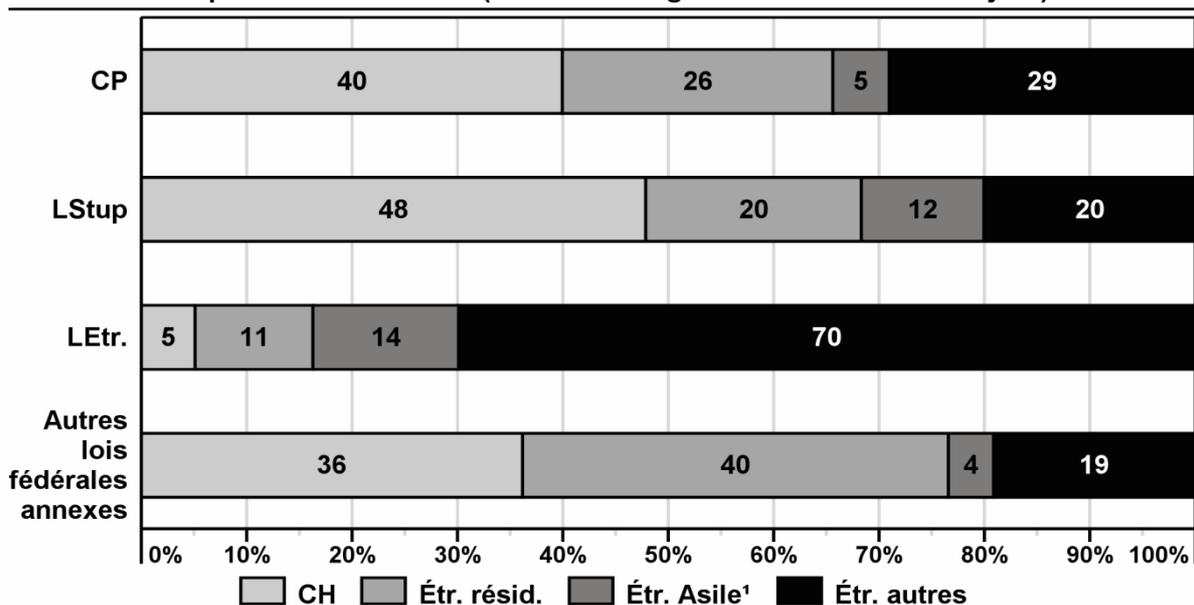


État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 13:** Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

**Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):**

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

**Requérants d'asile (Etr. Asile):**

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

**Étrangers autres (Etr. Autres):**

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

### 2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

#### 2.4.3.1 Code pénal (CP)

##### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile <sup>3</sup>	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>8 045</b>	<b>5 279</b>	<b>430</b>	<b>2 336</b>
Suisse	3 216	3 216		
<b>Total étrangers</b>	<b>4829</b>	<b>2063</b>	<b>430</b>	<b>2336</b>
Portugal	666	476	0	190
France	599	238	0	361
Italie	330	201	0	129
Roumanie	328	13	1	314
Serbie/Monténégro	222	114	35	73
Kosovo	213	102	19	92
Tunisie	188	53	58	77
Algérie	183	23	38	122
Espagne	141	94	0	47
Maroc	124	64	12	48
Géorgie	115	1	46	68
Cameroun	87	44	6	37
Brésil	87	48	0	39
Bosnie et Herzégovine	76	49	10	17
Macédoine	75	33	4	38
Inconnu	68	1	0	67
Congo (Kinshasa)	59	38	5	16
Turquie	58	35	4	19
Bélarus	56	1	25	30
Congo (Brazzaville)	50	34	8	8
Russie	46	6	16	24
Equateur	45	23	0	22
Angola	44	20	13	11
Irak; Iraq	41	10	13	18
Chili	40	24	1	15
Nigéria	38	4	16	18
Bulgarie	36	2	0	34
Guinée	34	6	11	17
Côte d'Ivoire	32	11	7	14
Croatie	29	13	0	16
Cap-Vert	28	20	1	7
République dominicaine	27	20	0	7

<sup>3</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

Canton de Vaud - Statistique policière de la criminalité (SPC) - Rapport annuel 2011

Sri Lanka	27	16	4	7
Royaume-Uni	25	11	0	14
Somalie	24	11	4	9
Erythrée	24	12	7	5
Allemagne	23	11	0	12
Maurice	22	13	0	9
Albanie	21	7	1	13
Pologne	21	5	0	16
Colombie	21	13	0	8
Belgique	16	10	0	6
Libye	16	1	9	6
Afghanistan	15	6	3	6
Chine	15	3	1	11
Mongolie	15	0	1	14
Palestine	15	1	2	12
Gambie	14	2	4	8
Pays-Bas	13	1	0	12
Pérou	13	9	0	4
Syrie	13	6	4	3
Lituanie	12	0	0	12
Sénégal	12	4	0	8
Togo	11	7	1	3
Liban	11	3	1	7
Arménie	11	0	6	5
Guinée-Bissau	10	2	4	4
Etats-Unis	10	4	0	6
Vietnam	10	9	0	1
Autres nationalités	224	75	29	120

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 9:** Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile <sup>4</sup>	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>4 028</b>	<b>2 752</b>	<b>469</b>	<b>807</b>
Suisse	1 928	1 928		
<b>Total étrangers</b>	<b>2100</b>	<b>824</b>	<b>469</b>	<b>807</b>
France	402	144	0	258
Portugal	276	223	0	53
Nigéria	167	1	112	54
Italie	124	106	0	18
Gambie	98	2	59	37
Guinée	77	2	47	28
Tunisie	70	14	26	30
Espagne	59	50	0	9
Algérie	57	6	15	36
Guinée-Bissau	55	1	29	25
Serbie/Monténégro	44	30	8	6
Kosovo	43	27	6	10
Sénégal	41	7	19	15
Maroc	29	11	3	15
Mali	27	0	15	12
Côte d'Ivoire	26	3	12	11
Brésil	24	15	0	9
Géorgie	24	0	10	14
Congo (Kinshasa)	23	16	5	2
Bosnie et Herzégovine	21	12	5	4
Albanie	20	1	0	19
Sierra Leone	20	0	11	9
Turquie	19	13	1	5
Ghana	19	0	15	4
Chili	17	13	0	4
Somalie	16	4	5	7
Roumanie	14	3	0	11
Irak; Iraq	14	2	8	4
Russie	13	6	4	3
Macédoine	12	7	0	5
Belgique	10	4	0	6
Soudan	10	1	7	2
Autres nationalités	229	100	47	82

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

<sup>4</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

## 2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

## Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile <sup>5</sup>	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>1 677</b>	<b>273</b>	<b>232</b>	<b>1 172</b>
Suisse	86	86		
<b>Total étrangers</b>	<b>1591</b>	<b>187</b>	<b>232</b>	<b>1172</b>
Kosovo	348	43	4	301
Nigéria	120	0	57	63
Algérie	105	1	13	91
Serbie/Monténégro	80	21	0	59
Tunisie	60	6	10	44
Guinée	58	1	28	29
Gambie	57	1	25	31
Roumanie	56	0	0	56
Brésil	50	6	0	44
Macédoine	48	18	0	30
France	35	6	0	29
Cameroun	32	7	4	21
Portugal	31	18	0	13
Guinée-Bissau	31	1	13	17
Géorgie	30	1	6	23
Maroc	25	3	1	21
Sénégal	23	1	6	16
Mali	22	0	11	11
Italie	21	16	0	5
Côte d'Ivoire	21	1	11	9
Equateur	18	1	0	17
Chine	16	0	0	16
Albanie	15	1	1	13
Sierra Leone	15	0	4	11
Bosnie et Herzégovine	14	4	0	10
Palestine	13	0	1	12
Irak	11	0	3	8
Libye	10	0	1	9
Autres nationalités	226	30	33	163

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

<sup>5</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

#### 2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

##### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

**Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>646</b>	<b>178</b>	<b>114</b>	<b>62</b>	<b>96</b>	<b>31</b>	<b>1 127</b>
Suisses	327	107	49	32	45	17	577
Étrangers	319	71	65	30	51	14	550
résidents	138	30	28	18	28	8	250
asile	13	5	2	3	11	1	35
autres	168	36	35	9	12	5	265
<b>Total adultes</b>	<b>4 138</b>	<b>1 225</b>	<b>707</b>	<b>305</b>	<b>416</b>	<b>127</b>	<b>6 918</b>
Suisses	1 705	454	218	102	127	33	2 639
Étrangers	2 433	771	489	203	289	94	4 279
résidents	957	411	199	110	116	20	1 813
asile	211	66	37	22	43	16	395
autres	1 265	294	253	71	130	58	2 071

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 12:** Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

##### 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

**Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>126</b>	<b>273</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>473</b>
Suisses	96	196	17	24	11	1	345
Étrangers	30	77	6	4	9	2	128
résidents	22	34	4	3	6	0	69
asile	5	10	2	0	3	0	20
autres	3	33	0	1	0	2	39
<b>Total adultes</b>	<b>694</b>	<b>2 049</b>	<b>264</b>	<b>252</b>	<b>245</b>	<b>51</b>	<b>3 555</b>
Suisses	313	936	138	105	78	13	1 583
Étrangers	381	1 113	126	147	167	38	1 972
résidents	148	455	54	49	39	10	755
asile	84	216	37	42	63	7	449
autres	149	442	35	56	65	21	768

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 13:** Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

#### 2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

##### Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>37</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	17	12	4	0	3	1	37
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	2	1	0	0	0	0	3
autres	15	11	4	0	3	1	34
<b>Total adultes</b>	<b>668</b>	<b>581</b>	<b>212</b>	<b>68</b>	<b>103</b>	<b>8</b>	<b>1 640</b>
Suisses	70	10	2	2	2	0	86
Étrangers	598	571	210	66	101	8	1 554
résidents	134	37	9	2	5	0	187
asile	94	60	37	14	23	1	229
autres	370	474	164	50	73	7	1 138

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 14:** Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

#### 2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

##### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	11 720	1 696	449	170	191	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 15:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

### 3 Partie détaillée

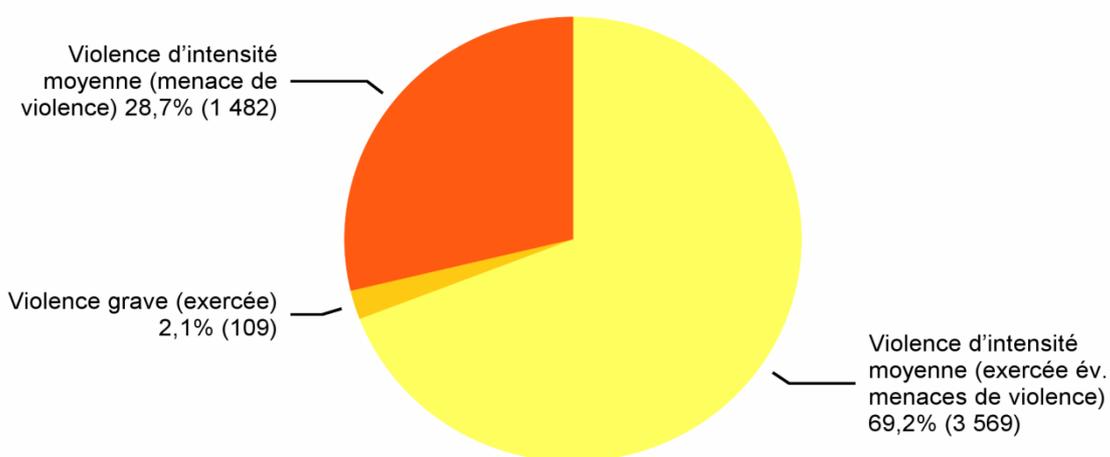
#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

##### 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

###### **Infractions de violence: répartition selon le type de violence**

---



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 14:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

## Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total infractions de violence</b>	<b>4 580</b>	<b>5 161</b>	<b>70,4%</b>	<b>13%</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>69</b>	<b>109</b>	<b>78,9%</b>	<b>58%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	23	28	100,0%	22%
Homicides avec arme à feu	2	6	100,0%	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	15	13	100,0%	-13%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	100,0%	n.s.
Homicides avec violence physique	5	6	100,0%	n.s.
Homicides autre instrument	0	2	100,0%	n.s..
Homicides sans notion/inconnu	1	0	s.i.	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	16	29	75,9%	81%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	s.i.	n.s.
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	5	100,0%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	s.i.	n.s.
Lés. corp. graves avec violence physique	10	23	69,6%	130%
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	s.i.	n.s.
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	1	1	100,0%	n.s.
Prise d'otage (Art. 185)	0	7	85,7%	n.s.
Viol (Art. 190)	30	45	66,7%	50%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	s.i.	n.s.
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>3 214</b>	<b>3 569</b>	<b>67,0%</b>	<b>11%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	872	874	66,5%	0%
Voies de fait (Art. 126)	1 672	1 888	78,2%	13%
Participation à rixe (Art. 133)	22	6	100,0%	n.s.
Participation à agression (Art. 134)	60	40	60,0%	-33%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	440	589	27,5%	34%
Contrainte (Art. 181)	15	11	72,7%	-27%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	20	19	68,4%	-5%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	s.i.	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	45	66,7%	7%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	71	97	95,9%	37%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	s.i.	n.s.
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 297</b>	<b>1 483</b>	<b>78,0%</b>	<b>14%</b>
Menaces (Art. 180)	1 227	1 398	78,6%	14%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	70	85	67,1%	21%

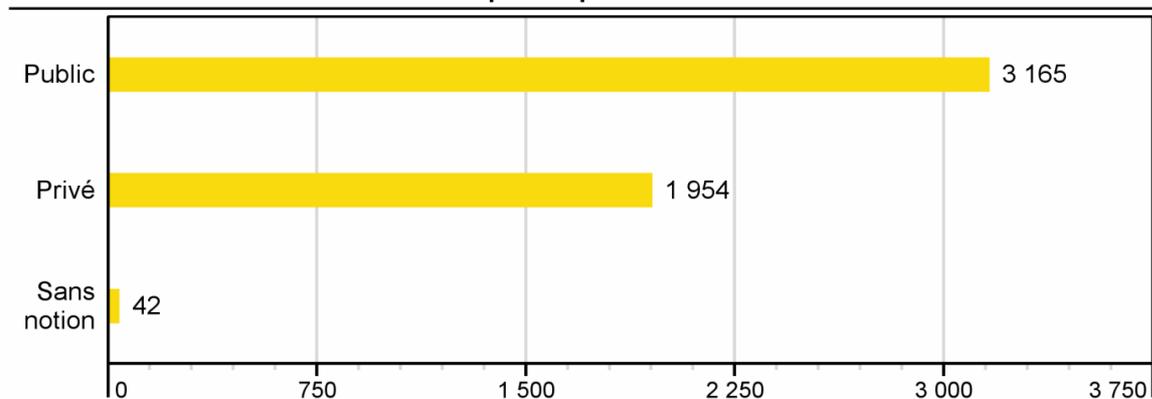
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### 3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: public-privé**



État de la base de données: 13.2.2012

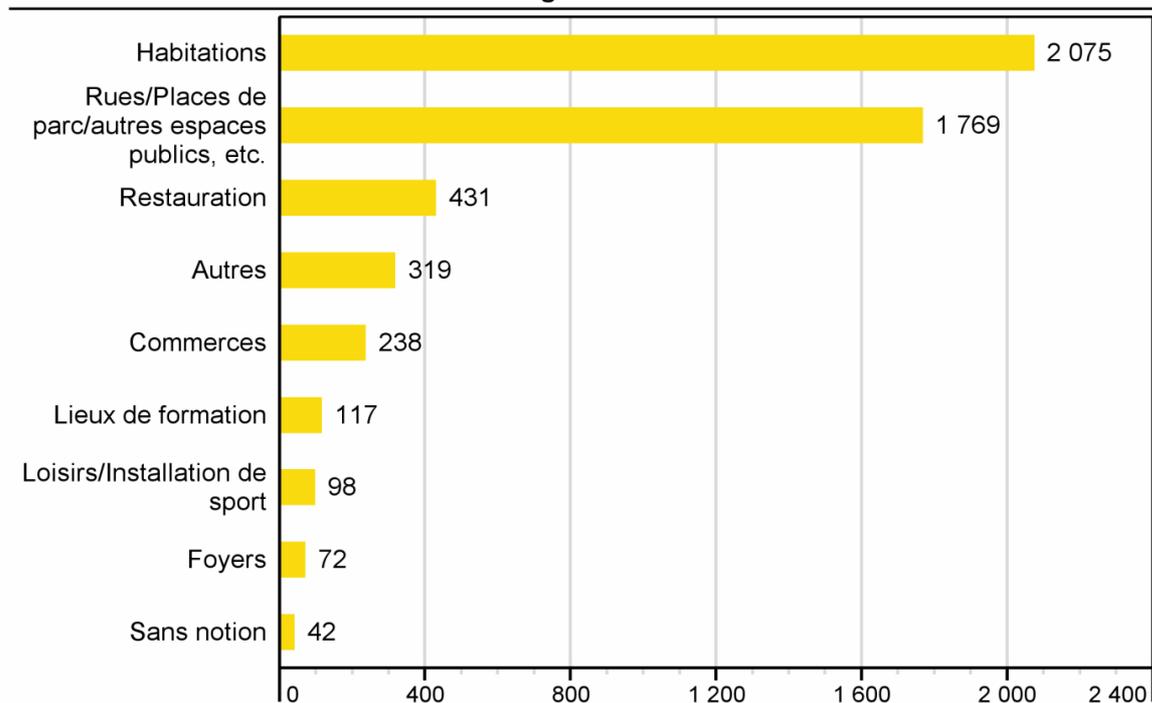
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 16:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

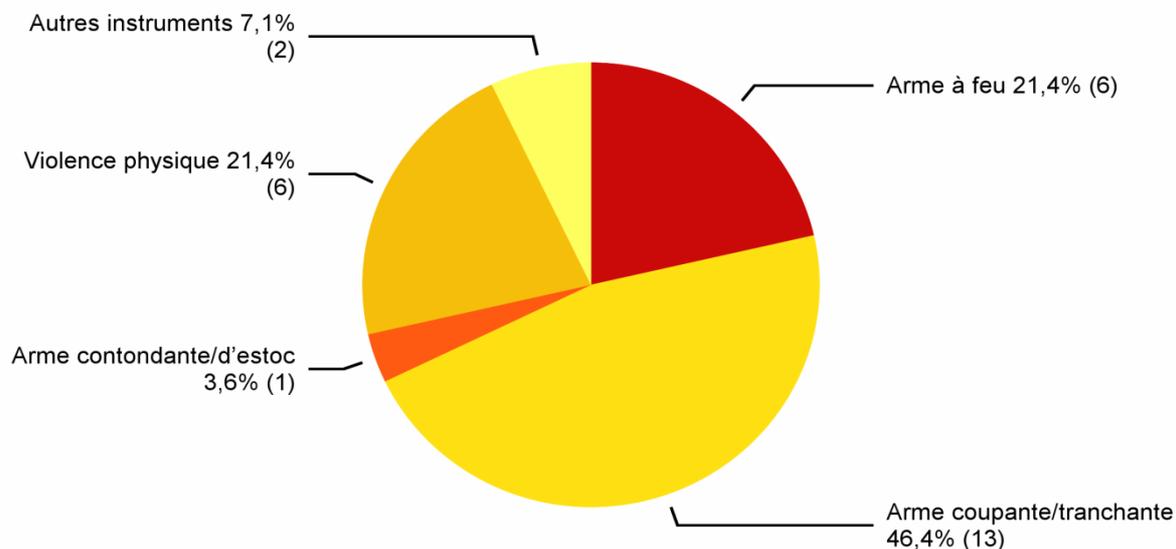
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

#### 3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

##### Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2012

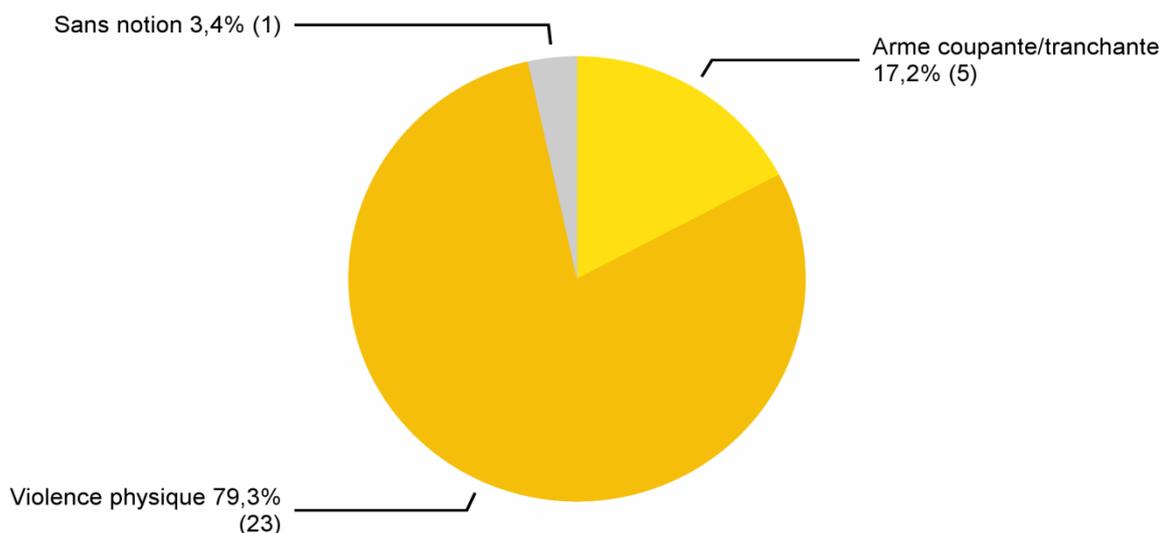
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 Lésions corporelles graves

##### Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

## Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
<b>Total infractions de violence</b>	<b>2 861</b>	<b>355</b>	<b>626</b>	<b>1 880</b>	<b>2 362</b>	<b>1 717</b>	<b>1 081</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>95</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>55</b>	<b>89</b>	<b>58</b>	<b>35</b>
Homicides (Art. 111-113/116), y c. tentatives	31	3	9	19	27	18	7
Homicides arme à feu	8	0	1	7	8	3	2
Homicides arme coupante/tranchante	13	2	5	6	11	9	3
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	1
Homicides violence physique	6	1	1	4	5	2	1
Homicides autre instrument	3	0	2	1	2	3	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	32	9	11	12	30	20	14
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	12	2	8	2	11	9	4
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	20	7	4	9	19	12	11
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	6	1	2	3	5	1	0
Viol (Art. 190)	31	1	7	23	31	22	16
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)</b>	<b>2 299</b>	<b>305</b>	<b>524</b>	<b>1 470</b>	<b>1 899</b>	<b>1 373</b>	<b>889</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	663	85	194	384	562	376	235
Voies de fait (Art. 126)	1 454	173	258	1 023	1 165	871	612
Participation à rixe (Art. 133)	16	0	6	10	14	8	1
Participation à agression (Art. 134)	20	2	8	10	18	13	9
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	195	60	90	45	175	131	64
Contrainte (Art. 181)	8	1	0	7	7	2	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	16	0	4	12	16	11	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	31	3	8	20	30	20	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	81	6	28	47	64	48	12
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 113</b>	<b>120</b>	<b>208</b>	<b>785</b>	<b>919</b>	<b>708</b>	<b>448</b>
Menaces (Art. 180)	1 069	97	203	769	882	679	434
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	61	36	7	18	53	43	22

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

## Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe	
		<18	18–24	>24	M	F
<b>Total infractions de violence</b>	<b>4 238</b>	<b>552</b>	<b>949</b>	<b>2 737</b>	<b>2 334</b>	<b>1 904</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>105</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>64</b>	<b>39</b>	<b>66</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	28	4	3	21	16	12
Homicides avec arme à feu	6	0	0	6	3	3
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	2	2	9	10	3
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1
Homicides avec violence physique	6	1	1	4	1	5
Homicides autre instrument	2	1	0	1	2	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	6	4	18	22	6
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	1	0	4	4	1
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	23	5	4	14	18	5
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	7	0	4	3	1	6
Viol (Art. 190)	45	5	16	24	0	45
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>3 345</b>	<b>444</b>	<b>818</b>	<b>2 083</b>	<b>1 876</b>	<b>1 469</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	854	96	219	539	554	300
Voies de fait (Art. 126)	1 795	216	379	1 200	785	1 010
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (Art. 134)	31	1	10	20	23	8
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	589	123	203	263	447	142
Contrainte (Art. 181)	11	1	3	7	2	9
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	7	5	7	6	13
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	45	9	7	29	6	39
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	98	0	19	79	80	18
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 423</b>	<b>142</b>	<b>230</b>	<b>1 051</b>	<b>635</b>	<b>788</b>
Menaces (Art. 180)	1 346	97	215	1 034	571	775
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	84	50	16	18	70	14

© Office fédéral de la statistique (OFS)

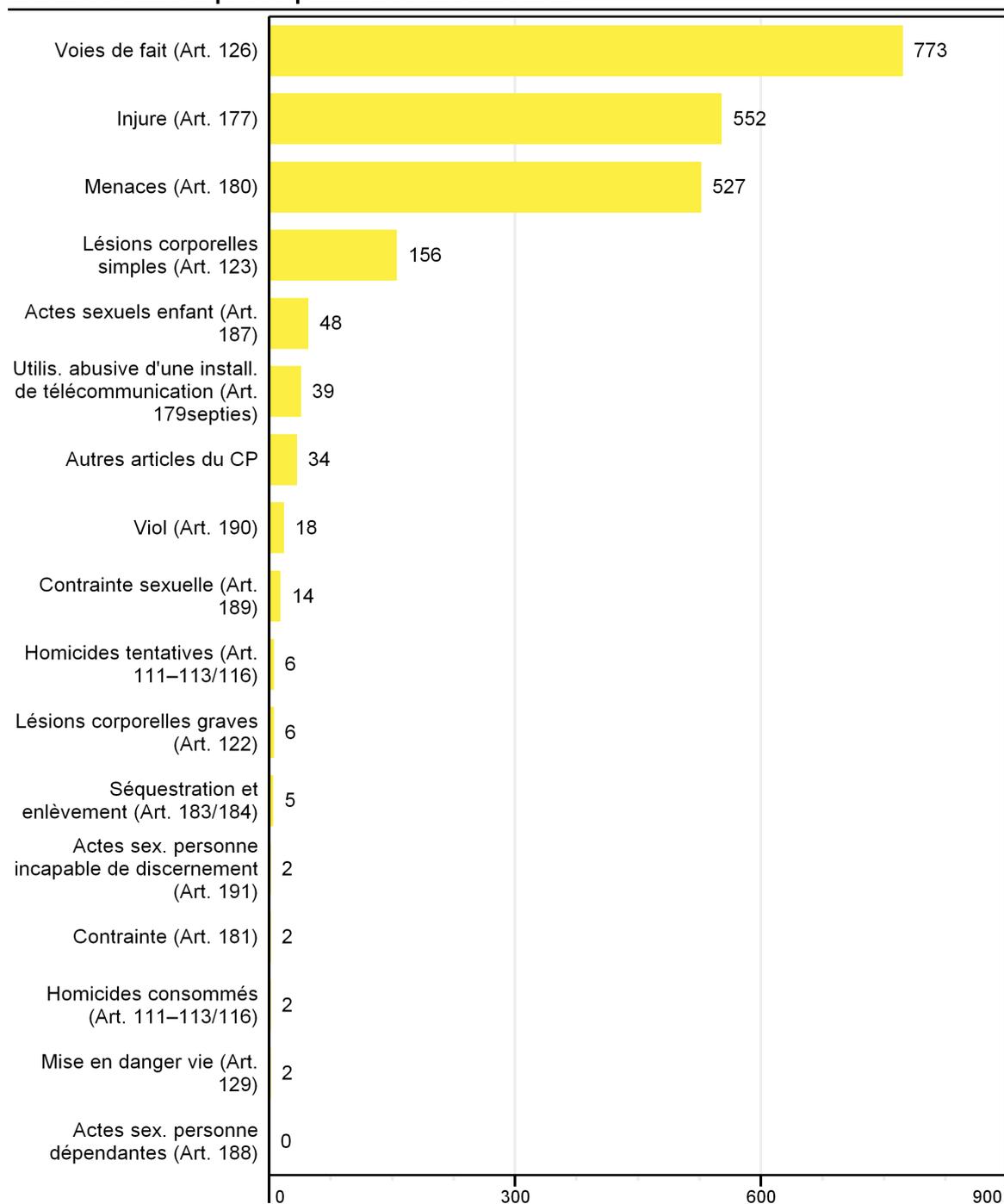
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions**Violences domestiques: évolution des infractions**

	2010	2011	Différence
	Infractions	Infractions	
<b>Total infractions de violence domestiques</b>	<b>1 527</b>	<b>2 186</b>	<b>43%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	2	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	6	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	6	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	94	156	66%
Voies de fait (Art. 126)	540	773	43%
Mise en danger vie (Art. 129)	50	2	n.s.
Injure (Art. 177)	411	552	34%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	25	39	56%
Menaces (Art. 180)	348	527	51%
Contrainte (Art. 181)	9	2	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	5	n.s.
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	11	48	336%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	13	14	8%
Viol (Art. 190)	4	18	n.s.
AOS <sup>6</sup> sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	2	n.s.
Autres articles du CP <sup>7</sup>	6	34	n.s.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 19:** Violences domestiques: évolution des infractions

L'augmentation entre 2010 et 2011 est également constatée sur le nombre d'affaires de violences domestiques. En 2010, on relève 828 affaires (1527 infractions) de violences domestiques ; en 2011, 1168 affaires de violences domestiques (2186 infractions) ; soit 41% d'augmentation.

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 47% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

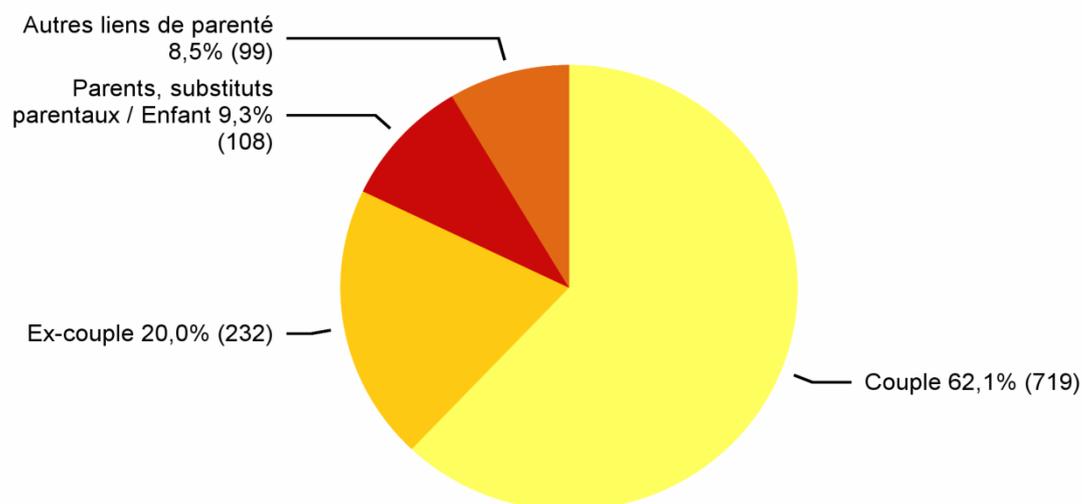
<sup>6</sup> AOS : Actes d'ordre sexuel

<sup>7</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

#### **Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu**

---



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

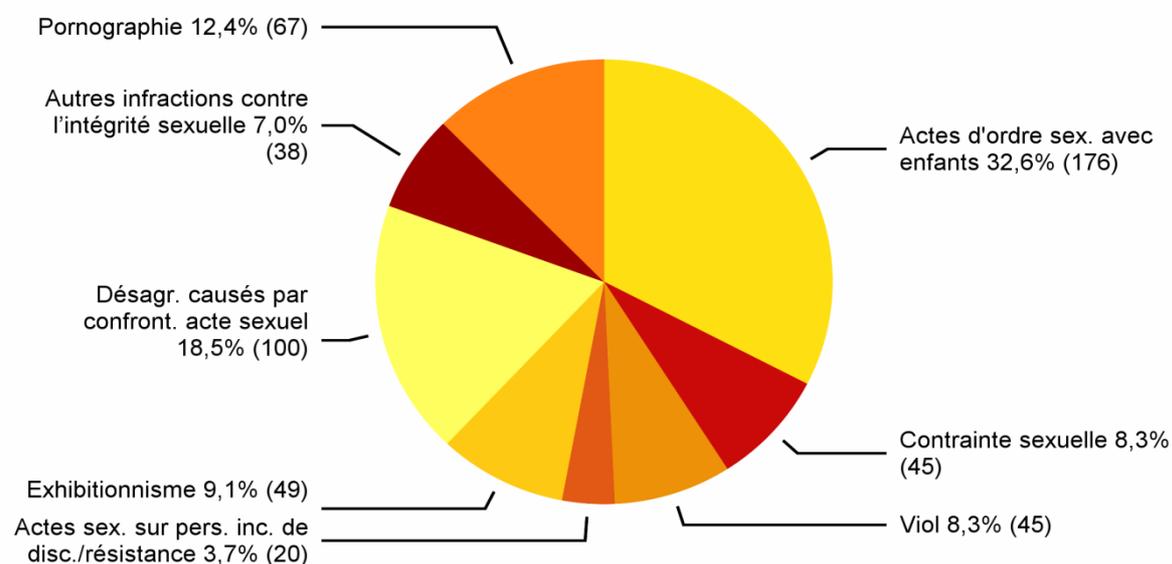
**Figure 20:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois (par ex: violence domestique envers le conjoint et les enfants).

### 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

#### 3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>451</b>	<b>540</b>	<b>66,3%</b>	<b>20%</b>
AOS <sup>8</sup> avec enfants (Art. 187)	95	176	67,0%	85%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	45	66,7%	7%
Viol (Art. 190)	30	45	66,7%	50%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	13	20	75,0%	54%
Exhibitionnisme (Art. 194)	45	49	38,8%	9%
Pornographie (Art. 197)	55	67	83,6%	22%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	123	100	53,0%	-19%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	48	38	97,4%	-21%

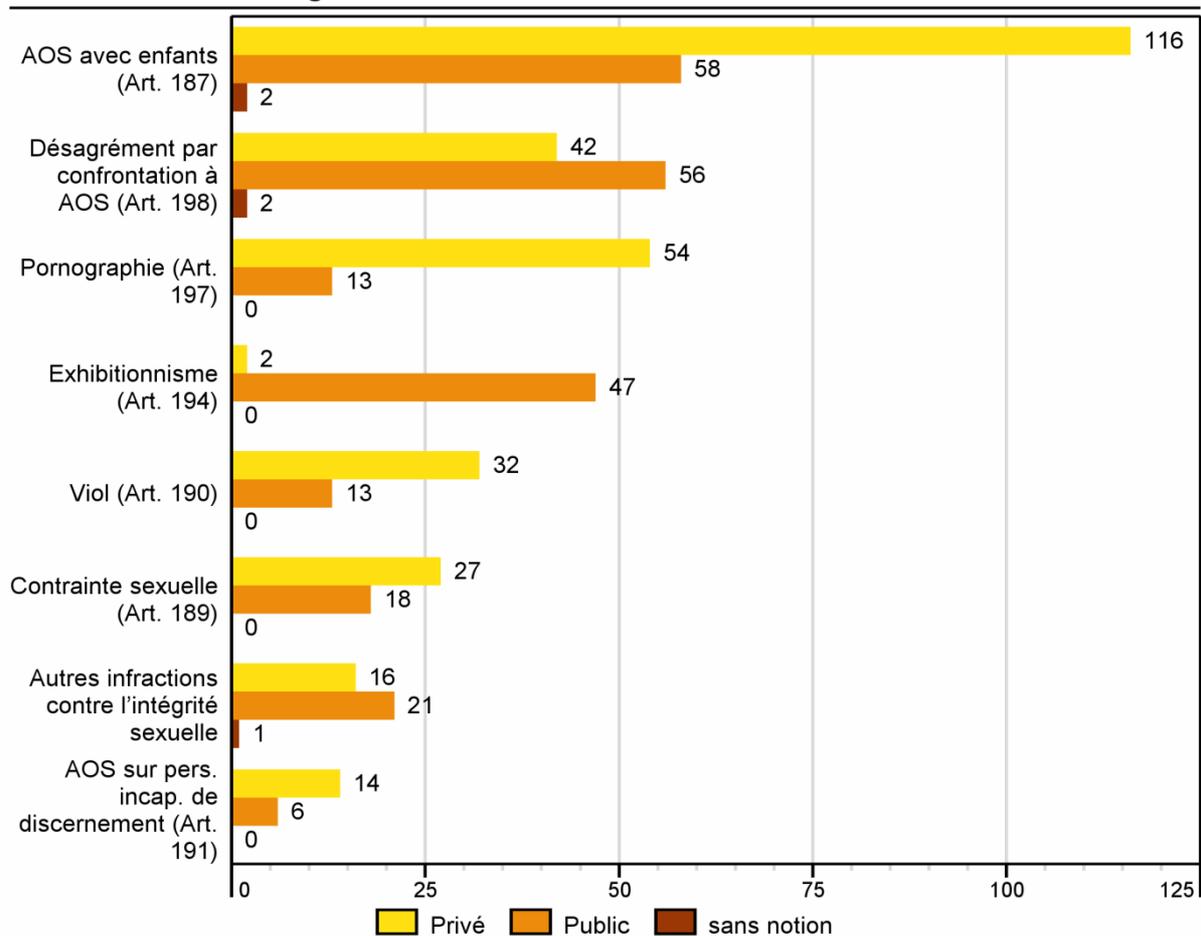
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

La différence entre 2010 et 2011 est la conséquence du choix méthodologique effectué en 2010 (cf remarques dans l'introduction de la SPC vaudoise 2010, p. 5) qui a diminué artificiellement le nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle en 2010. Par rapport à 2009 (592 infractions), la statistique 2011 est même en diminution.

<sup>8</sup> AOS : Actes d'ordre sexuel

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 22:** Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

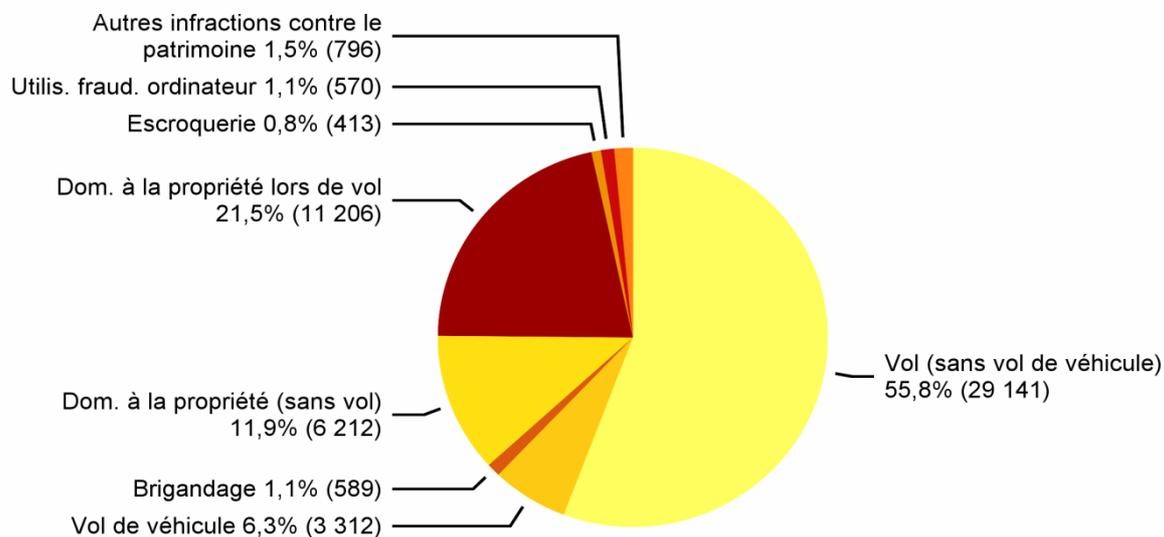
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 23:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

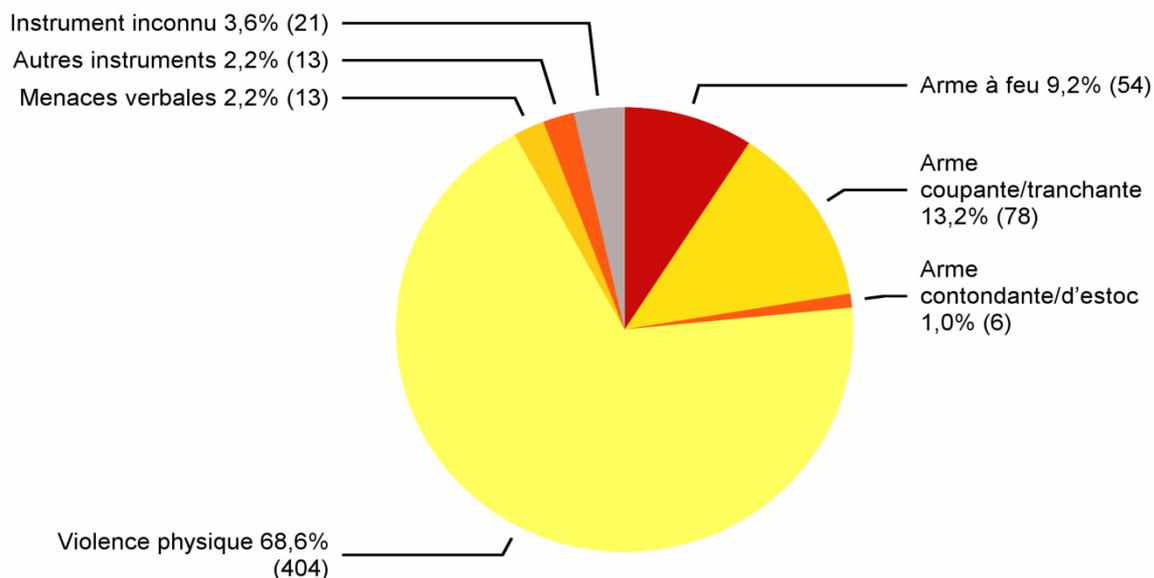
	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)</b>	<b>43 379</b>	<b>52 239</b>	<b>14,8%</b>	<b>20%</b>
Appropriation illégitime (Art. 137)	181	83	22,9%	-54%
Abus de confiance (Art. 138)	150	202	69,8%	35%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	23 465	29 141	17,4%	24%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	2 847	3 312	3,5%	16%
Brigandage (Art. 140)	440	589	27,5%	34%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	3	100,0%	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	10	18	55,6%	80%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	13	13	15,4%	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 745	6 212	11,4%	8%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	9 580	11 206	8,0%	17%
Escroquerie (Art. 146)	281	413	45,0%	47%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	405	570	20,9%	41%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	41	34	73,5%	-17%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	59	145	33,1%	146%
Extorsion et chantage (Art. 156)	70	85	67,1%	21%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	8	75,0%	n.s.
Détournement de salaire (Art. 159)	0	1	100,0%	n.s.
Recel (Art. 160)	47	112	99,1%	138%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	1	3	100,0%	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	3	33,3%	n.s.
Autres infractions contre le patrimoine	40	86	33,7%	115%

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

##### Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total brigandage (art. 140)</b>	<b>440</b>	<b>589</b>	<b>27,5%</b>	<b>34%</b>
Arme à feu	21	54	51,9%	157%
Arme coupante / tranchante	42	78	24,4%	86%
Arme contondante / d'estoc	3	6	33,3%	n.s.
Violence physique	340	404	25,2%	19%
Menaces verbales	4	13	15,4%	n.s.
Autres instruments	9	13	38,5%	n.s.
Instrument inconnu	21	21	19,0%	0%

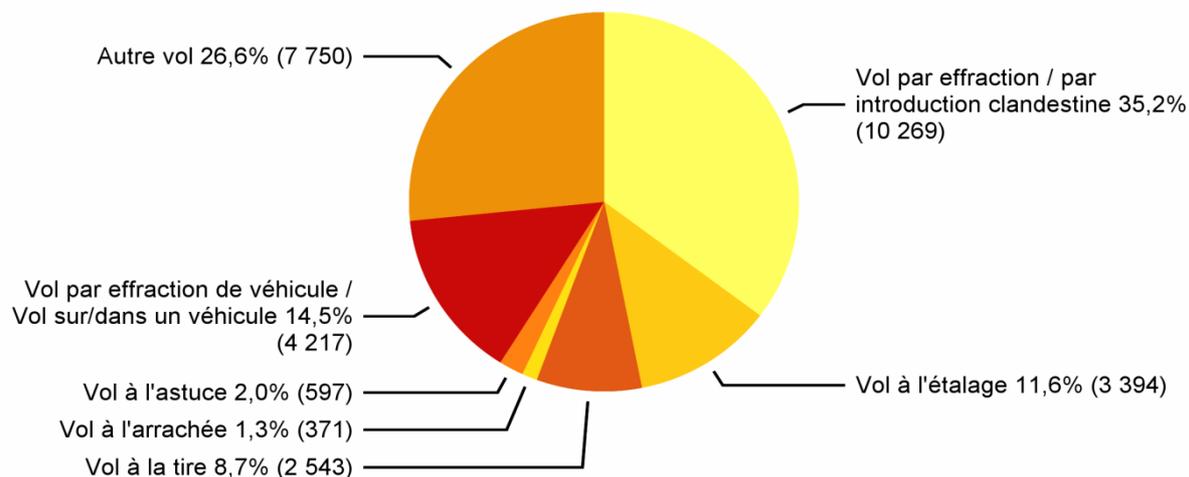
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

### 3.6 Vol

#### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

##### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 25:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

Dans le canton de Vaud, jusqu'en 2011, les fiches de dénonciations des magasins (pas de plaintes) sont comptabilisées dans les vols à l'étalage d'importance mineure. Ils apparaissent dans la rubrique statistique "Vol à l'étalage".

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

## Type de vol : élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols (sans vols de véhicule)</b>	<b>23 465</b>	<b>29 141</b>	<b>17,4%</b>	<b>24%</b>
Vol sans spécification	5 942	7 749	8,7%	30%
Vol par effraction	7 359	8 395	8,4%	14%
Vol par introduction clandestine	1 742	1 874	9,6%	8%
Vol à l'étalage	2 933	3 394	89,9%	16%
Vol à l'arrachée	183	371	6,5%	103%
Vol à la tire	1 530	2 543	3,7%	66%
Vol à l'astuce	442	597	20,6%	35%
Vol par effraction de véhicule	2 114	2 671	5,6%	26%
Vol sur/dans un véhicule	1 219	1 546	5,4%	27%
Vol au préjudice d'un colocataire	1	1	0,0%	n.s.

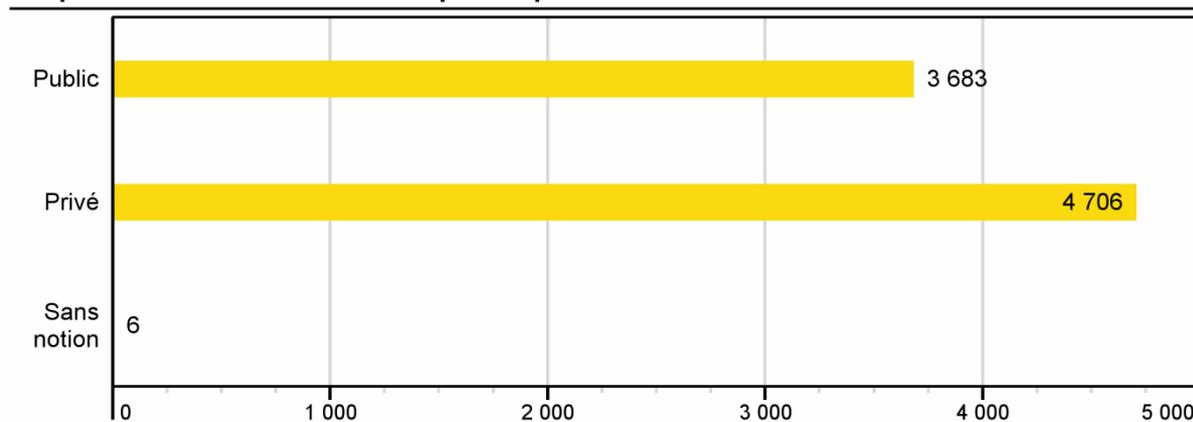
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidations et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

## 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

## Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

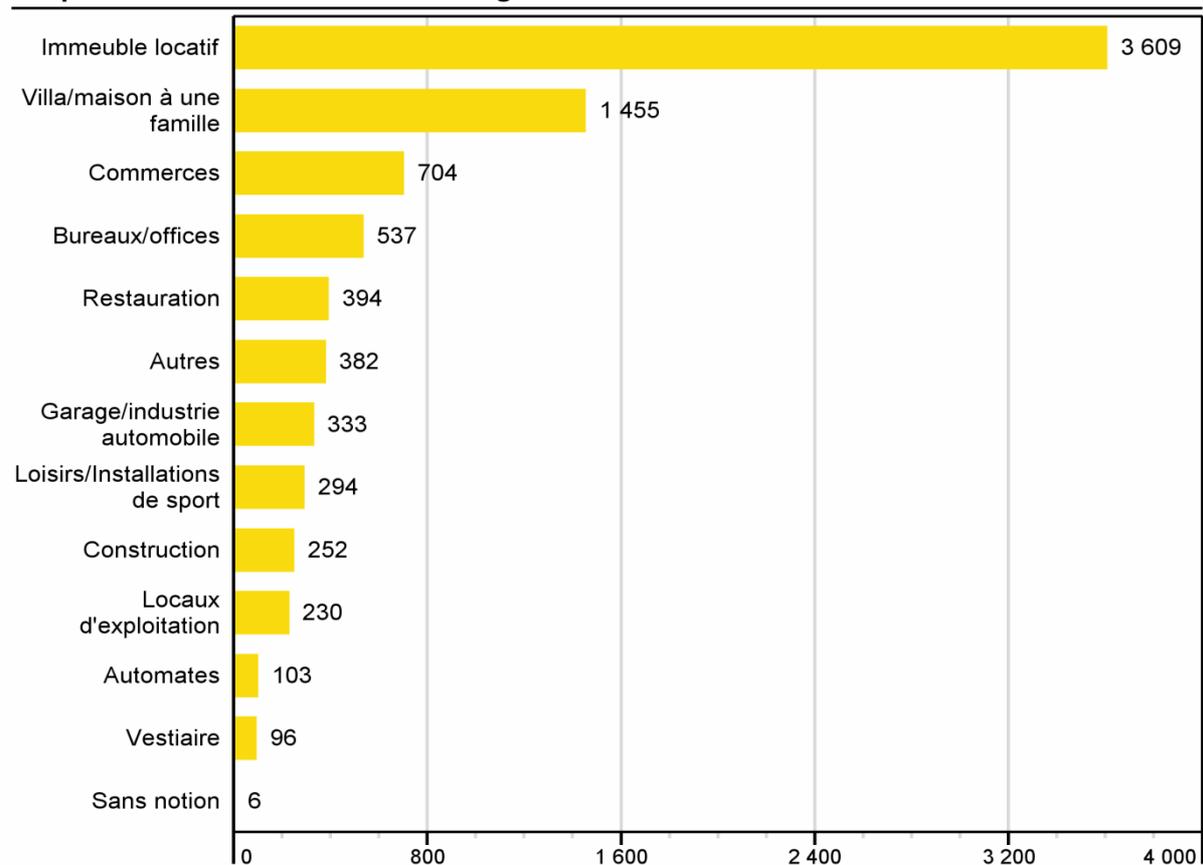
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

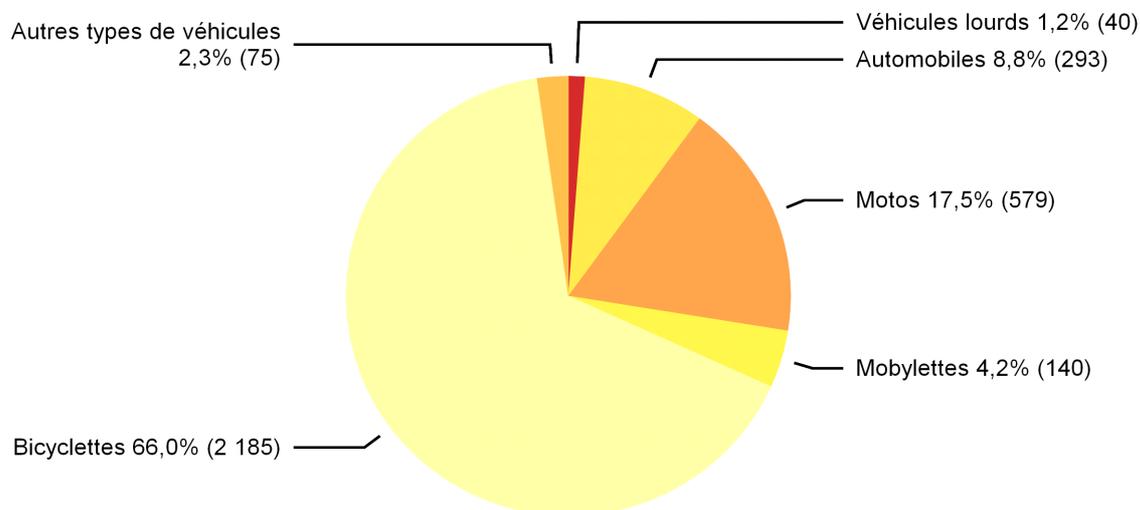
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 28:** Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

##### Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>2 847</b>	<b>3 312</b>	<b>3,7%</b>	<b>16%</b>
Véhicules lourds	27	40	15,0%	48%
Automobiles	289	293	13,0%	1%
Motos	454	579	6,0%	28%
Mobylettes	172	140	3,6%	- 19%
Bicyclettes	1 864	2 185	1,6%	17%
Autres véhicules*	41	75	5,3%	83%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 24:** Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

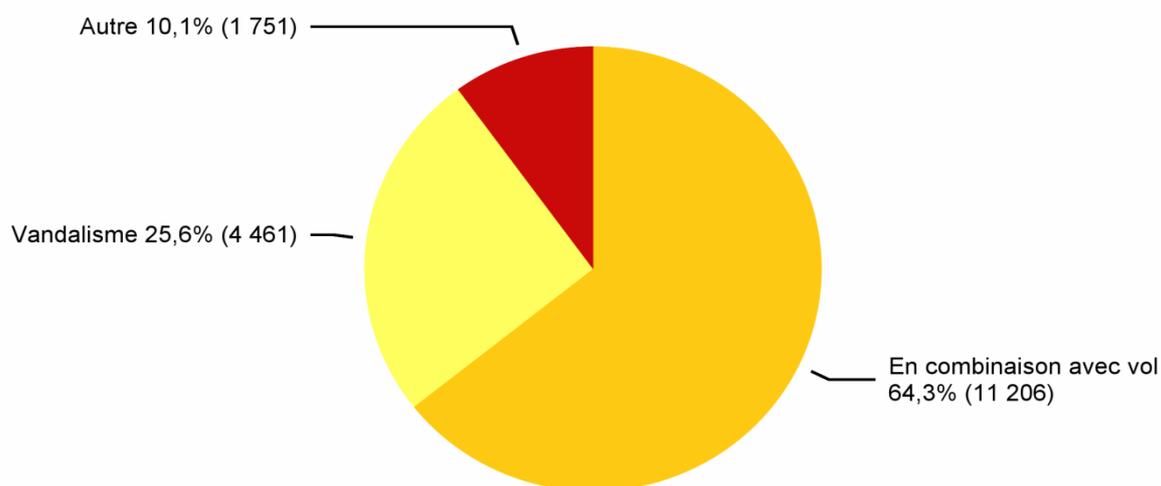
\* y compris les bateaux

Ce tableau inclut les vols d'usage (LCR, art. 94).

### 3.8 Dommages à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 29:** Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

##### Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total dommages à la propriété</b>	<b>15 325</b>	<b>17 418</b>	<b>9,2%</b>	<b>14%</b>
En combinaison avec vol	9 580	11 206	8,0%	17%
Vandalisme	4 157	4 461	11,7%	7%
Autre	1 588	1 751	10,5%	10%

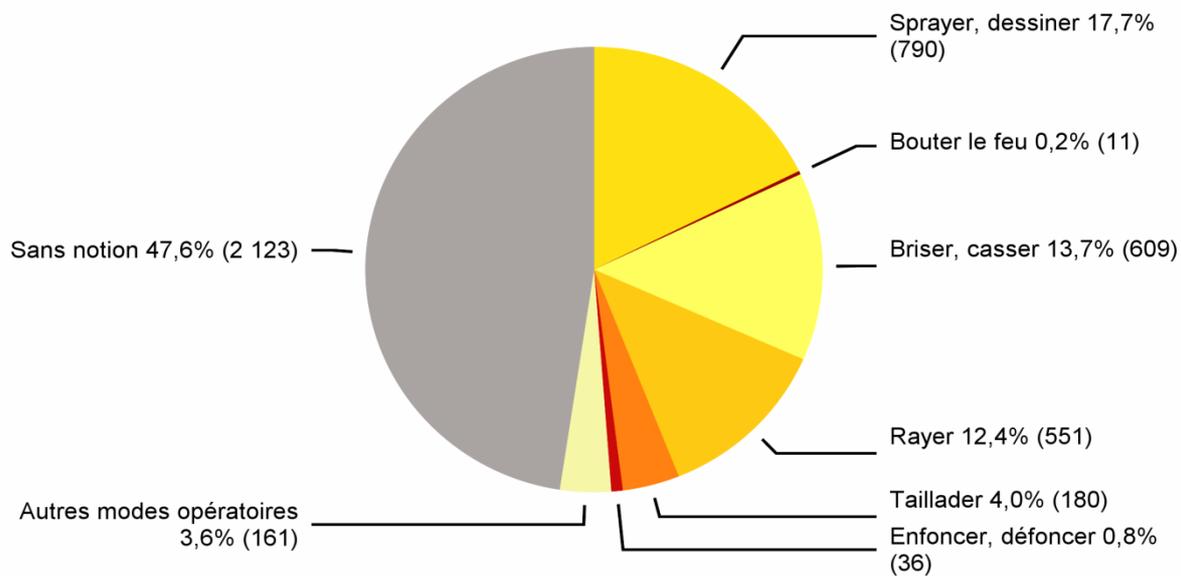
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 25:** Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

### 3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

#### **Vandalisme selon le mode opératoire**

---



État de la base de données: 13.2.2012

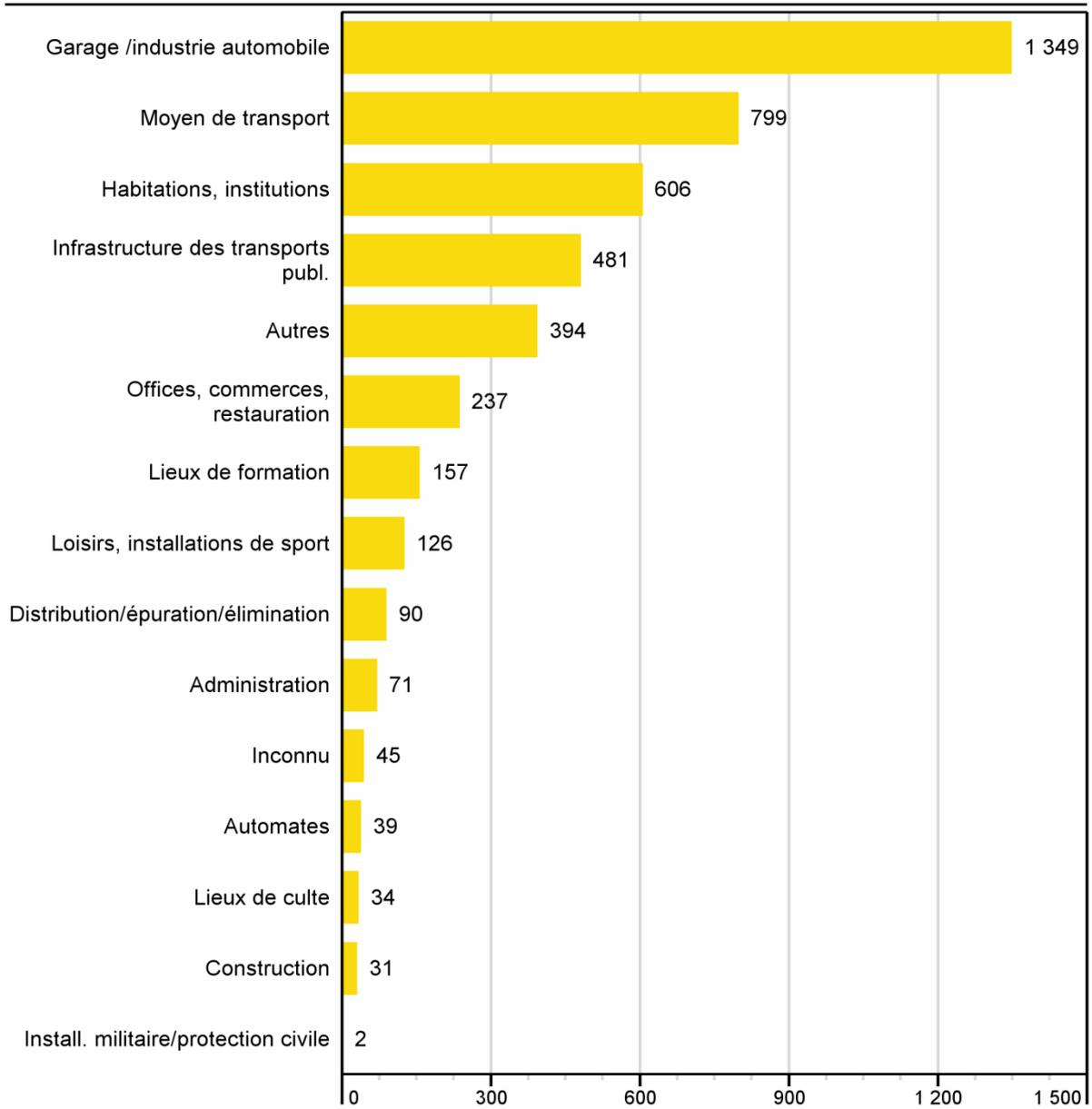
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 30:** Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

**Vandalisme selon l'endroit ou l'objet**



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

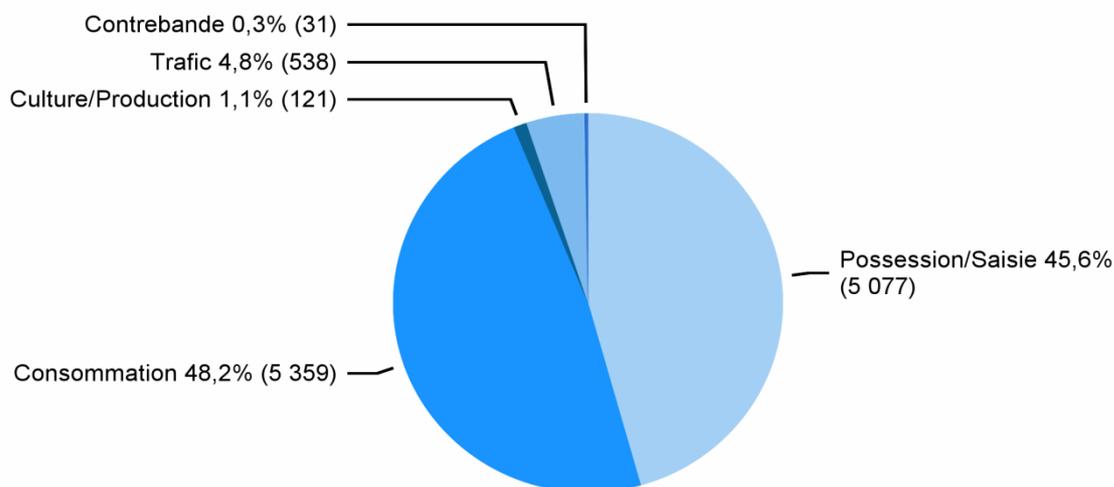
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 31:** Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

##### Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 32:** Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

## Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infractions	Infractions	Élucidations	
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>9 560</b>	<b>11 126</b>	<b>90,4%</b>	<b>16%</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>3 711</b>	<b>5 077</b>	<b>79,0%</b>	<b>37%</b>
Possession/saisie contravention	3 431	4 736	77,7%	38%
Possession/saisie délit	198	269	96,7%	36%
Possession/saisie crime	82	72	98,6%	-12%
<b>Total consommation</b>	<b>5 207</b>	<b>5 359</b>	<b>100,0%</b>	<b>3%</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>91</b>	<b>121</b>	<b>100,0%</b>	<b>33%</b>
Culture/production contravention	69	107	100,0%	55%
Culture / production délit	11	8	100,0%	n.s.
Culture / production crime	11	6	100,0%	n.s.
<b>Total trafic</b>	<b>521</b>	<b>538</b>	<b>99,6%</b>	<b>3%</b>
Trafic délit	405	423	99,5%	4%
Trafic crime	116	115	100,0%	-1%
<b>Total contrebande</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>100,0%</b>	<b>3%</b>
Importation, exportation, transit délit	17	24	100,0%	41%
Importation, exportation, transit crime	13	7	100,0%	n.s.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

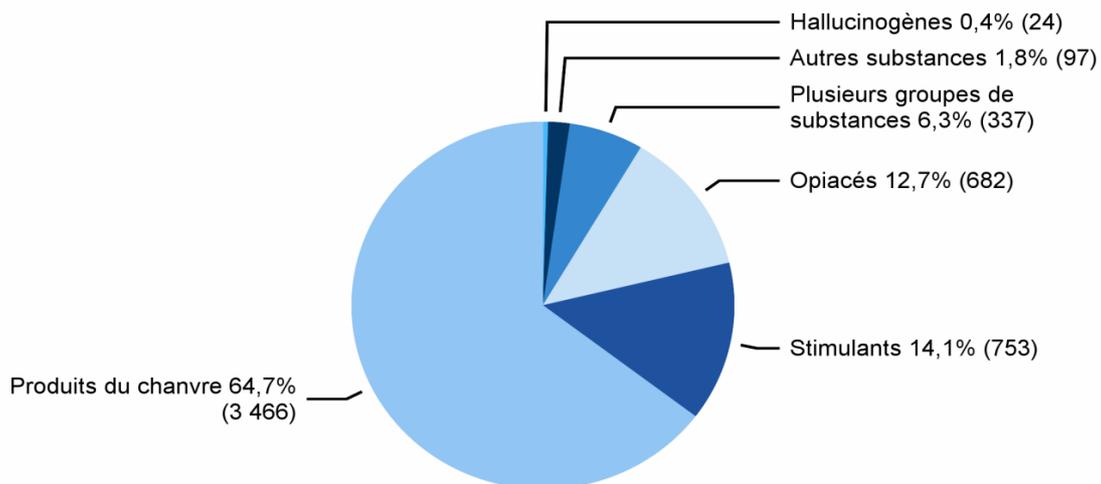
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2012

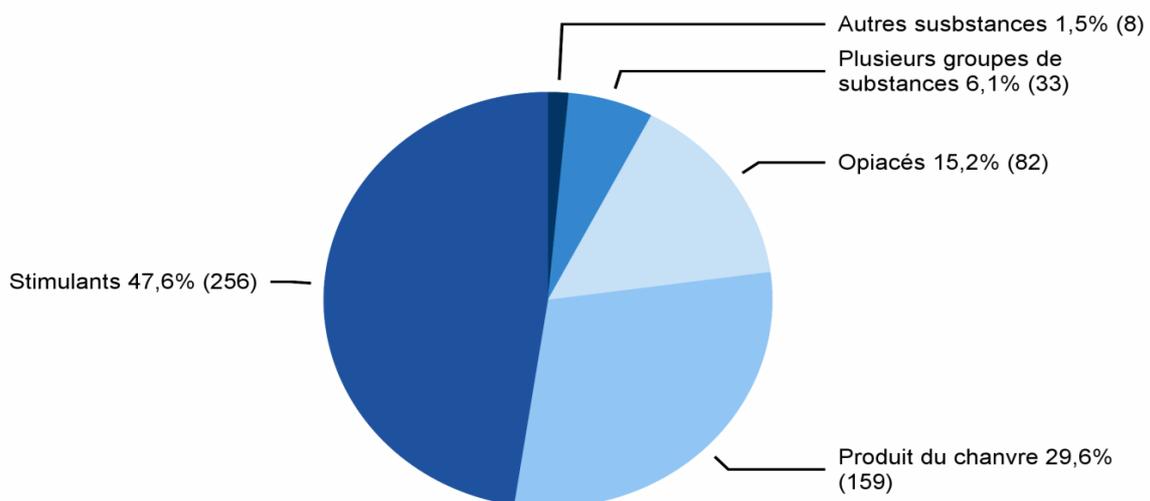
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

#### 3.9.3.2 Trafic par substances

##### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus3.9.4.1 *Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus***Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus**

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	1 619	0	22	261	249	418	244	260	132	30	3	0
Étrangers	1 715	0	15	103	223	501	368	360	132	10	1	2
résidents	723	0	9	53	82	183	141	169	78	6	1	1
asile	344	0	4	16	61	122	78	53	10	0	0	0
autres	648	0	2	34	80	196	149	138	44	4	0	1
Suissesses	272	0	9	52	37	51	33	49	35	6	0	0
Étrangères	144	0	3	7	17	34	21	34	25	3	0	0
résidents	85	0	3	4	10	11	13	21	20	3	0	0
asile	4	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0
autres	55	0	0	3	6	21	8	13	4	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 27:** Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus3.9.4.2 *Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus***Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus**

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	78	0	1	8	4	20	13	20	7	3	2	0
Étrangers	354	0	1	4	60	116	65	82	21	5	0	0
résidents	40	0	0	1	3	7	7	17	4	1	0	0
asile	171	0	1	1	32	66	30	30	10	1	0	0
autres	143	0	0	2	25	43	28	35	7	3	0	0
Suissesses	18	0	0	0	0	4	5	4	5	0	0	0
Étrangères	23	0	0	0	1	6	9	4	2	1	0	0
résidents	3	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0
asile	3	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0
autres	17	0	0	0	0	4	8	3	2	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 28:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

#### Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>395</b>	<b>45</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>473</b>
Suisses	292	34	13	4	1	1	345
Étrangers	103	11	11	1	1	1	128
résidents	56	5	7	1	0	0	69
asile	12	5	3	0	0	0	20
autres	35	1	1	0	1	1	39
<b>Total adultes</b>	<b>2 841</b>	<b>404</b>	<b>140</b>	<b>65</b>	<b>85</b>	<b>20</b>	<b>3 555</b>
Suisses	1 332	156	44	21	25	5	1 583
Étrangers	1 509	248	96	44	60	15	1 972
résidents	615	83	23	11	19	4	755
asile	295	81	38	16	16	3	449
autres	599	84	35	17	25	8	768

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 29:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

#### Décès dus à la drogue: évolution

	2010	2011	Différence
Hommes	4	5	n.s.
Femmes	2	1	n.s.
Adultes	6	6	n.s.
Mineurs	0	0	n.s.
Suisses/sses	6	4	n.s.
Étrangers/ères	0	2	n.s.
<b>Total décès dus à la drogue</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	n.s.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 30:** Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

## Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
<b>Produits de chanvre</b>					
Cannabis / Marijuana	3 515	356	<b>46,630</b>	-	92
Chanvre (Plante fraîche/sèche: avec inflorescences)	107	-	0,307	-	9 369
Haschisch	369	19	<b>4,622</b>	-	-
Huile de haschisch	-	-	-	-	-
<b>Stimulants</b>					
Amphétamines	18	99	0,214	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	41	733	0,027	-	-
Khat	4	-	1,737	-	-
Cocaïne	649	101	<b>17,088</b>	-	-
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	8	109	0,002	-	-
<b>Opiacés</b>					
Héroïne / Morphine	515	6	<b>7,758</b>	-	-
Méthadone	20	48	-	229,5	-
<b>Hallucinogènes</b>					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	25	-	9,830	-	-
LSD	7	28	-	-	-
<b>Autres substances</b>					
GHB/GBL	8	-	1,166	6 540,0	-
Autres substances stupéifiantes	38	186	0,172	9,0	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	85	1 628	-	-	-

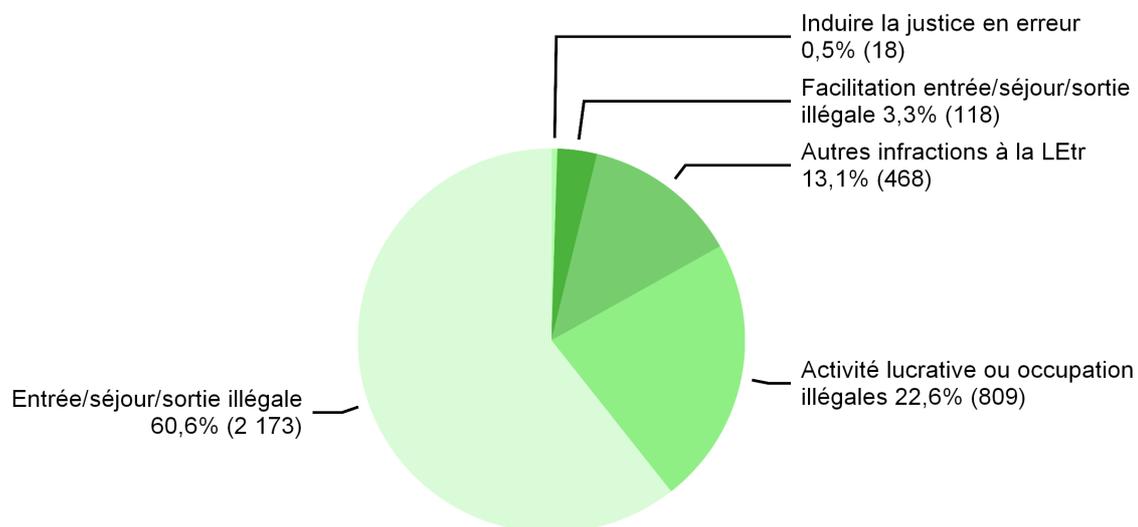
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

### 3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### 3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

##### Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 35:** Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

## Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2010	2011		Différence
	Infrac- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
<b>Total infractions à la LEtr</b>	<b>2 841</b>	<b>3 586</b>	<b>99,9%</b>	<b>26%</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>1 431</b>	<b>2 173</b>	<b>99,8%</b>	<b>52%</b>
Viol. des dispo. sur l'entrée	39	277	100,0%	610%
Séjour illégal	1 389	1 894	99,8%	36%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	3	0	s.i.	n.s.
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	2	100,0%	n.s.
<b>Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.</b>	<b>153</b>	<b>118</b>	<b>100,0%</b>	<b>-23%</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	132	118	100,0%	-11%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	0	s.i.	n.s.
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	19	0	s.i.	n.s.
<b>Total activité lucrative ou occupation illégales</b>	<b>788</b>	<b>809</b>	<b>100,0%</b>	<b>3%</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	508	544	100,0%	7%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	265	253	100,0%	-5%
Occupation d'étrangers non autorisée	11	7	100,0%	n.s.
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	4	5	100,0%	n.s.
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	s.i.	n.s.
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>100,0%</b>	<b>-18%</b>
Fausse indications / dissimulation de faits	22	18	100,0%	-18%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	s.i.	n.s.
<b>Total autres infractions à la LEtr</b>	<b>447</b>	<b>468</b>	<b>100,0%</b>	<b>5%</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	243	366	100,0%	51%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	1	0	s.i.	n.s.
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	202	102	100,0%	-50%
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	0	s.i.	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	s.i.	n.s.
Infr. en relation avec des papiers de légitimation	0	0	s.i.	n.s.
Autres infractions à la LEtr	0	0	s.i.	n.s.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

## 4 Évolution

### 4.1 Tableaux

#### 4.1.1 Infractions selon la loi

##### Infractions selon la loi

	2009	2010	2011
Code pénal (CP)	58 467	59 396	70 392
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 462	9 560	11 126
Loi sur les Étrangers (LEtr)	2 180	2 841	3 586

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 33:** Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

## Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>58 467</b>	<b>59 396</b>	<b>70 392</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>2 974</b>	<b>2 806</b>	<b>2 952</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	3	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	21	20	24
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	29
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	874
<b>Total patrimoine</b>	<b>41 981</b>	<b>43 369</b>	<b>52 226</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	29 141
dont vol par effraction	7 255	7 359	8 395
dont vol à l'arrachée	163	183	371
Vol de véhicule	2 163	2 847	3 312
Brigandage (Art. 140)	427	440	589
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 913	5 745	6 212
Escroquerie (Art. 146)	327	281	413
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	85
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	3	2	12
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>1 399</b>	<b>1 487</b>	<b>1 614</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	136	111	179
<b>Total liberté</b>	<b>10 374</b>	<b>10 488</b>	<b>11 972</b>
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	1 398
Contrainte (Art. 181)	50	15	11
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	2
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	17	20	19
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	132	126	182
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>592</b>	<b>451</b>	<b>540</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	201	95	176
Viol (Art. 190)	66	30	45
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	45	49
Pornographie (Art. 197)	88	55	67
<b>Total danger collectif</b>	<b>443</b>	<b>330</b>	<b>316</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	280	208	204
<b>Total autorité publique</b>	<b>108</b>	<b>83</b>	<b>108</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	99	71	97
<b>Total administration de la justice</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>55</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	24	27	24
Autres Code pénal	538	326	609

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: Infractions selon les districts**Code pénal: Infractions selon les districts**

	2009	2010	2011
Lausanne	22 708	19 739	25 736
Nyon	6 090	6 711	7 757
Riviera-Pays-d'Enhaut	5 865	6 747	7 214
Ouest lausannois	5 601	6 300	6 990
Jura-Nord vaudois	5 594	6 060	6 332
Morges	4 252	4 330	4 904
Lavaux-Oron	2 518	2 916	3 702
Aigle	2 403	3 031	3 192
Broye-Vully	2 145	2 275	2 523
Gros-de-Vaud	1 291	1 283	1 962
Inconnu Canton Vaud	s.i.	4	80

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 35:** Code pénal: Infractions selon les districts

4.1.4 Code pénal: Infractions selon les communes**Code pénal: Infractions selon les communes**

	2009	2010	2011
Lausanne	21 548	18 477	24 228
Yverdon-les-Bains	3 203	3 461	3 403
Nyon	1 923	2 420	2 838
Montreux	2 283	2 315	2 746
Vevey	2 033	2 517	2 630
Renens (VD)	1 705	1 936	2 125
Morges	1 414	1 582	1 700
Pully	962	1 240	1 465
Prilly	1 108	1 239	1 319
Crissier	708	956	1 097
Payerne	926	892	1 033
Gland	949	846	974
Ecublens (VD)	703	945	897
Aigle	632	869	849
La Tour-de-Peilz	548	835	768
Villeneuve (VD)	465	512	721
Lutry	480	548	717
Bussigny-près-Lausanne	602	527	665
Chavannes-près-Renens	500	455	600
Moudon	368	435	569
Rolle	413	460	492
Ollon	311	483	427
Le Mont-sur-Lausanne	285	376	419
Orbe	335	341	407
Bex	371	371	379
Epalinges	351	372	379
Saint-Prex	303	293	354
Romanel-sur-Lausanne	295	212	333
Coppet	223	221	328
Préverenges	228	208	323
Aubonne	270	266	302
Cheseaux-sur-Lausanne	162	203	298
Echallens	205	260	296
Bourg-en-Lavaux	204	172	275
Sainte-Croix	197	209	268
Grandson	223	278	267
Founex	183	151	247
Chavannes-de-Bogis	212	245	239
Leysin	162	206	233
Avenches	254	245	230
Autres	10 220	10 817	12 552

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 36:** Code pénal: Infractions selon les communes

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

## Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>9 462</b>	<b>9 560</b>	<b>11 126</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>3 666</b>	<b>3 711</b>	<b>5 077</b>
Possession/saisie contravention	3 208	3 431	4 736
Possession/saisie délit	348	198	269
Possession/saisie crime	110	82	72
<b>Total consommation</b>	<b>5 236</b>	<b>5 207</b>	<b>5 359</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>24</b>	<b>91</b>	<b>121</b>
Culture/production contravention	4	69	107
Culture / production délit	7	11	8
Culture / production crime	13	11	6
<b>Total trafic</b>	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>538</b>
Trafic délit	316	405	423
Trafic crime	213	116	115
<b>Total contrebande</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>31</b>
Importation, exportation, transit délit	4	17	24
Importation, exportation, transit crime	3	13	7

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

## Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
Lausanne	5 864	5 745	6 717
Nyon	906	1 122	1 394
Jura-Nord vaudois	695	954	1 063
Ouest lausannois	538	522	511
Morges	338	294	343
Riviera-Pays-d'Enhaut	447	353	342
Aigle	221	220	330
Lavaux-Oron	183	135	201
Broye-Vully	191	139	148
Gros-de-Vaud	57	74	73
Inconnu Canton Vaud	22	2	4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

## Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Lausanne	5 592	5 528	6 578
Nyon	579	758	967
Yverdon-les-Bains	397	545	569
Renens (VD)	257	230	207
Morges	135	140	206
Vallorbe	126	160	190
Vevey	190	184	163
Bex	35	47	149
Montreux	193	123	104
Pully	66	65	102
Sainte-Croix	73	55	99
Crissier	67	74	98
Prilly	71	68	94
Le Mont-sur-Lausanne	190	148	90
Aigle	119	77	89
Gland	71	72	85
Payerne	79	72	71
Saint-Cergue	37	93	61
Le Chenit	9	15	53
Rolle	37	24	52
Orbe	18	31	51
Moudon	50	31	46
Crans-près-Céligny	22	21	45
Villeneuve (VD)	40	29	42
Bussigny-près-Lausanne	52	49	41
Château-d'Oex	32	21	37
Grandson	15	31	34
Ecublens (VD)	58	41	32
Coppet	25	23	31
Chavannes-près-Renens	18	42	26
Etoy	7	9	25
Cossonay	31	28	23
Cheseaux-sur-Lausanne	16	5	21
Aubonne	52	30	19
Epalinges	42	37	18
La Tour-de-Peilz	7	11	18
Paudex	11	10	17
Chavannes-de-Bogis	18	43	16
Echallens	9	20	16
Leysin	3	18	16
Autres	613	552	525

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

## Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011
<b>Total général infractions à la LEtr</b>	<b>2 180</b>	<b>2 841</b>	<b>3 586</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>1 415</b>	<b>1 431</b>	<b>2 173</b>
Violation des dispositions sur l'entrée	58	39	277
Séjour illégal	1 353	1 389	1 894
Entrer/quitter la Suisse sans passer par poste front. autorisé	2	3	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	0	2
<b>Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.</b>	<b>158</b>	<b>153</b>	<b>118</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	9	132	118
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	2	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	147	19	0
<b>Total activité lucrative ou occupation illégales</b>	<b>584</b>	<b>788</b>	<b>809</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	351	508	544
Procurer une activité lucrative sans autoris.	189	265	253
Occupation d'étrangers non autorisée	26	11	7
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	18	4	5
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>18</b>
Fausse indications / dissimulation de faits	8	22	18
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0
<b>Total autres infractions à la LEtr</b>	<b>15</b>	<b>447</b>	<b>468</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	5	243	366
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	1	1	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	8	202	102
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	1	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

## Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
Lausanne	1 103	1 574	2 219
Ouest lausannois	285	418	442
Nyon	265	225	264
Aigle	41	93	135
Jura-Nord vaudois	104	144	133
Gros-de-Vaud	15	60	100
Broye-Vully	102	85	95
Morges	120	87	72
Riviera-Pays-d'Enhaut	115	95	62
Lavaux-Oron	30	60	61
Inconnu Canton Vaud	s.i.	0	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

## Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Lausanne	1 066	1 546	2 176
Renens (VD)	136	185	182
Crissier	62	87	83
Bussigny-près-Lausanne	13	25	64
Nyon	94	71	60
Aigle	18	33	51
Prilly	30	39	47
Ecublens (VD)	8	59	34
Payerne	75	46	34
Yverdon-les-Bains	24	25	29
Vevey	59	29	27
Bex	3	13	26
Montreux	45	44	26
Mont-sur-Rolle	0	9	25
Moudon	7	10	24
Le Mont-sur-Lausanne	34	24	23
Vallorbe	26	18	23
Prangins	5	4	21
Chavannes-de-Bogis	13	17	20
Chavannes-près-Renens	15	22	20
Coppet	7	8	20
Epalinges	3	0	20
Froideville	0	7	20
Founex	33	17	19
Lucens	18	7	17
Saint-Prex	0	7	17
Luins	0	0	16
Orbe	26	2	15
Aclens	0	0	14
Gryon	0	3	14
Penthaz	0	0	14
Leysin	0	1	13
Mies	1	3	13
Champagne	0	4	12
Chavornay	1	1	12
Forel (Lavaux)	0	3	11
Morges	50	20	11
Ollon	0	0	11
Pully	2	13	11
Vufflens-la-Ville	0	0	11
Autres	306	439	300

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

4.1.11 Infractions de violence**Infractions de violence**

	2009	2010	2011
<b>Total infractions de violence</b>	<b>4 766</b>	<b>4 580</b>	<b>5 161</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>119</b>	<b>69</b>	<b>109</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	24	23	28
Homicides avec arme à feu	2	2	6
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	15	13
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	1
Homicides avec violence physique	6	5	6
Homicides autre instrument	3	0	2
Homicides sans notion/inconnu	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	29
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	4	5
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	21	10	23
Lés. corp. graves autre instrument	4	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	1	1
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	7
Viol (Art. 190)	66	30	45
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>3 435</b>	<b>3 214</b>	<b>3 569</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	874
Voies de fait (Art. 126)	1 779	1 672	1 888
Participation à rixe (Art. 133)	16	22	6
Participation à agression (Art. 134)	45	60	40
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	427	440	589
Contrainte (Art. 181)	50	15	11
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	20	19
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	42	45
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	99	71	97
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 212</b>	<b>1 297</b>	<b>1 483</b>
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	1 398
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	51	70	85

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 43:** Infractions de violence

4.1.12 Infractions de violence domestiques**Infractions de violence domestiques**

	2009	2010	2011
<b>Total infractions de violence domestiques</b>	<b>1 607</b>	<b>1 527</b>	<b>2 186</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	2	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	4	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	94	94	156
Voies de fait (Art. 126)	641	540	773
Mise en danger vie (Art. 129)	33	50	2
Injure (Art. 177)	397	411	552
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	15	25	39
Menaces (Art. 180)	342	348	527
Contrainte (Art. 181)	37	9	2
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	9	5
Actes sexuels enfant (Art. 187)	21	11	48
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	13	14
Viol (Art. 190)	9	4	18
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2
Autres articles du CP	3	6	34

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 44:** Infractions de violence domestiques

4.1.13 Infractions contre le patrimoine**Infractions contre le patrimoine**

	2009	2010	2011
<b>Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)</b>	<b>41 981</b>	<b>43 379</b>	<b>52 239</b>
Appropri. illégitime (Art. 137)	127	181	83
Abus de confiance (Art. 138)	284	150	202
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	29 141
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	2 163	2 847	3 312
Brigandage (Art. 140)	427	440	589
Soustraction de chose (Art. 141)	2	3	3
Soustraction de données (Art. 143)	5	10	18
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	14	13	13
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 913	5 745	6 212
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	9 306	9 580	11 206
Escroquerie (Art. 146)	327	281	413
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	383	405	570
Filouterie d'auberge (Art. 149)	37	41	34
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	76	59	145
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	85
Gestion déloyale (Art. 158)	18	1	8
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	1
Recel (Art. 160)	78	47	112
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	1	3
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0	3
Autres infractions contre le patrimoine	33	40	86

© Office fédéral de la statistique (OFS)

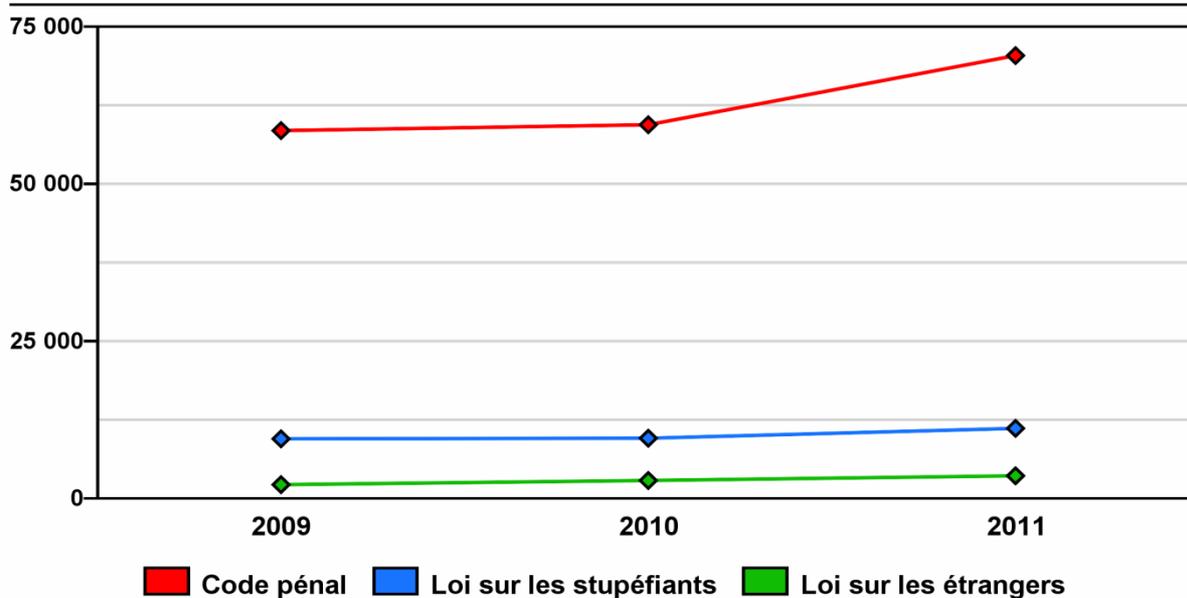
**Tableau 45:** Infractions contre le patrimoine

## 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

#### Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2012

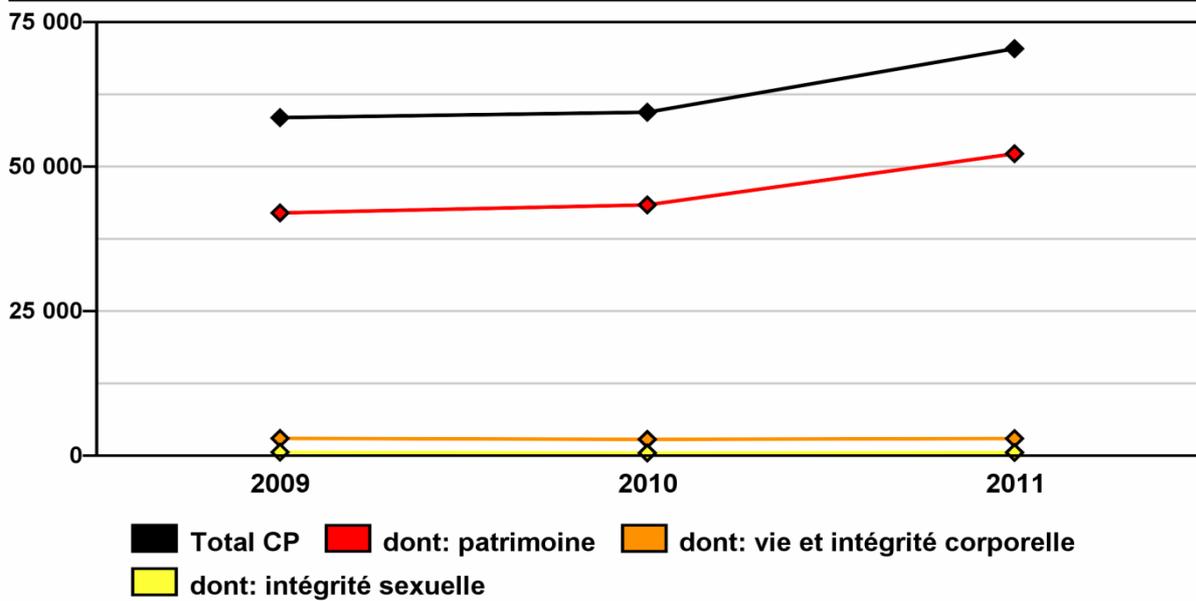
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 36:** Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2012

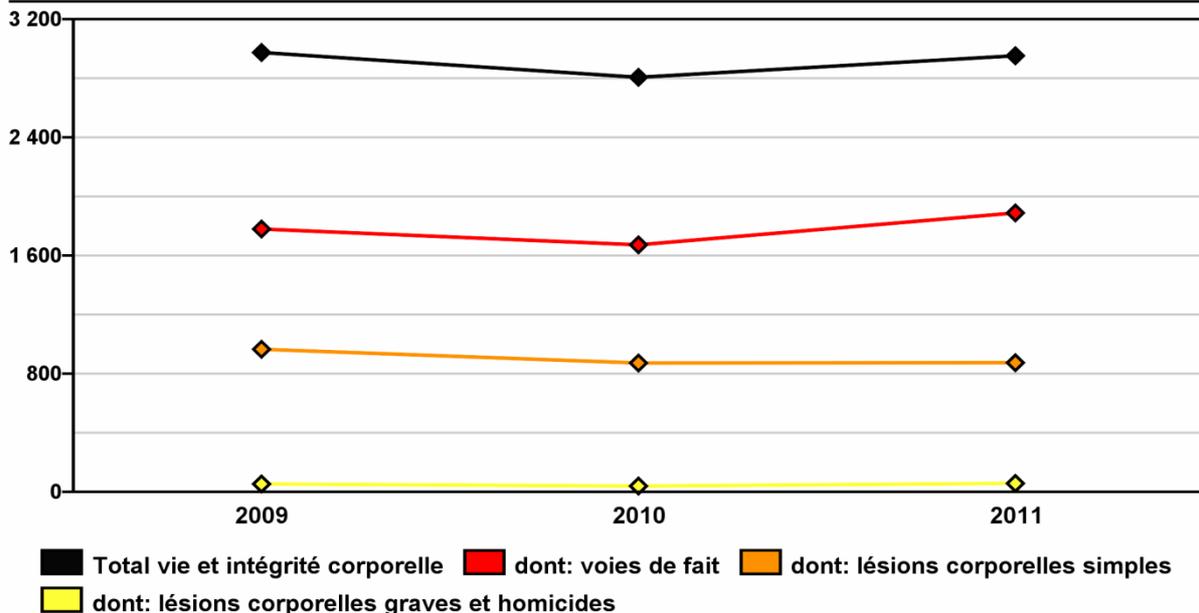
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2012

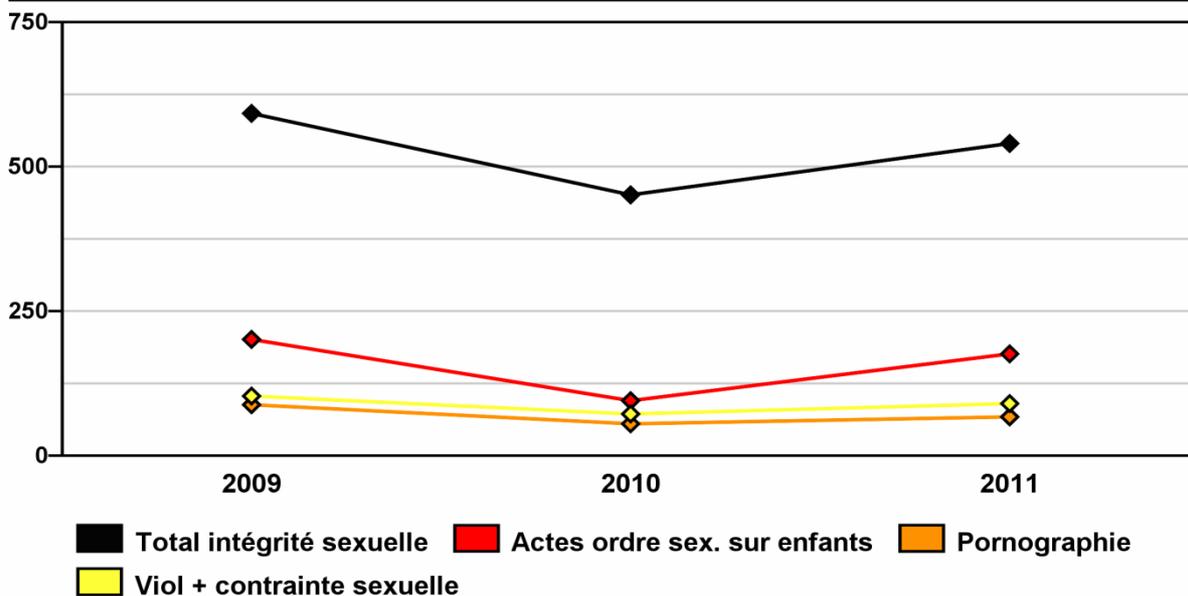
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

#### 4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2012

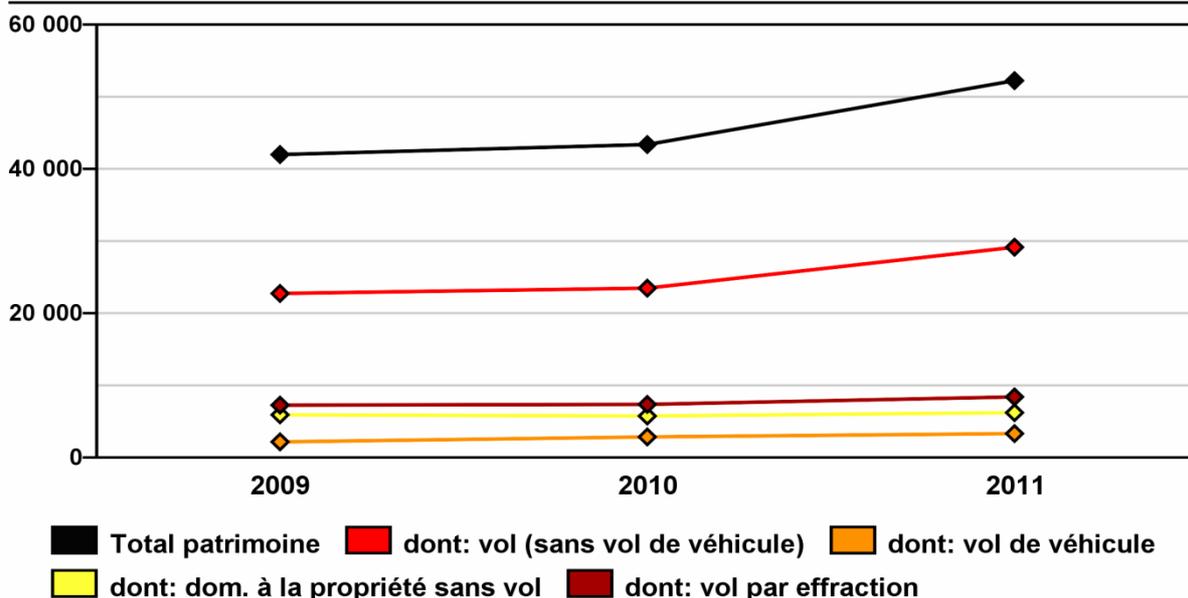
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 4.2.5 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2012

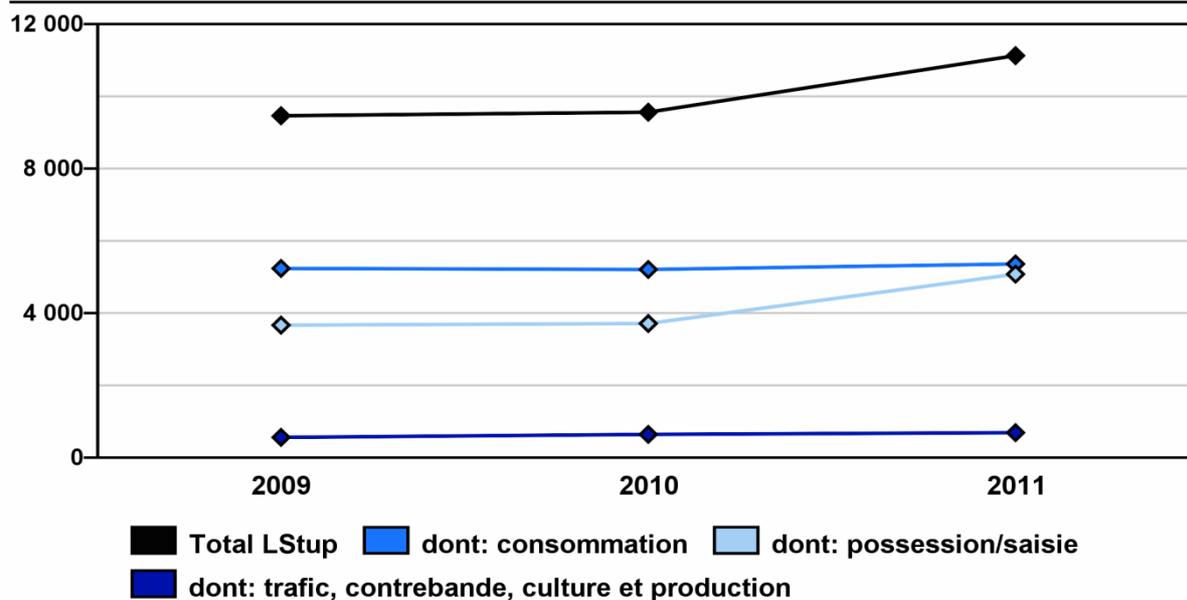
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

#### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

## 5 Glossaire méthodologique

### 5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

Pour les valeurs absolues trop petite, une mention "n.s." pour non significatif est reportée dans la colonne de l'évolution en pourcentage.

### 5.2 Définitions

#### 5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

#### 5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

### 5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie « asile » ou « autres ».

### 5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Les statistiques pour les nouvelles communes (après fusion) correspondent aux données de l'ensemble des communes fusionnées. Ce calcul est appliqué rétroactivement pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

## **5.3 Principes d'exploitation des données**

### 5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a « achevé » le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## **5.4 Chiffres clés**

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

#### 5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

##### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 5.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### 5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

## 6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi .....	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district.....	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune .....	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	24
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	29
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	30
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	31
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	32
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	32
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	33
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	33
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	35
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	38
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe .....	39
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	41
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	43
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions .....	46
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 23: Type de vol : élucidations et évolution des infractions .....	49
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	51
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	52
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions .....	56
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 58	
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	58
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 59	
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	59
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	60
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions .....	62
Tableau 33: Infractions selon la loi .....	63
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	64
Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts.....	65
Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes.....	66
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	67
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts.....	67
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes .....	68
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers .....	69
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts.....	69
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes.....	70
Tableau 43: Infractions de violence .....	71
Tableau 44: Infractions de violence domestiques .....	72
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine .....	73

## 7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi .....	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (%) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (%) par commune .....	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par district .....	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par commune.....	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par district .....	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par commune.....	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe .....	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe .....	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	34
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	36
Figure 17: Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives .....	37
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	37
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction .....	40
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	42
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	43
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	45
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	47
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	48
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	49
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	50
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule .....	51
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	52
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	53
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	54
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	55
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	57
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	57
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	61
Figure 36: Infractions selon la loi .....	74
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	75
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	75
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	76
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	76
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	77



Services généraux  
Info-Centre  
Centre de la Blécherette  
1014 Lausanne

Consultation et téléchargement :  
[www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)